

Repiblik D'Ayiti

ministere de l'agriculture, des ressources naturelles et du developpement rural (\mathbf{MARNDR})

HAITI:

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA 2016-2021)

Novembre 2016.

Ce Plan est produit selon un processus participatif sous la conduite d'une Equipe de Consultants composée de :

Jean-Edgard **JEANNITON**, *Chef de Mission* Alex **BELLANDE**, *Consultant d'appui* Budry **BAYARD**, *Consultant associé* Jean Chesnel **JEAN**, *Consultant associé*.

SOMMAIRE

Pages	
Liste des Sigles	4
Liste des Tableaux	6
INTRODUCTION	7
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABO NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE	PRATION D'UN NOUVEAU PLAN 9
II- ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR AGR	
2.1 L'environnement global	11
2.2 Le secteur agricole 2.3 Les enjeux et défis	13 16
2.3 Les enjeux et dens	10
III- APPROCHE STRATÉGIQUE	17
IV- AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION ET AC	
METTRE EN ŒUVRE	19
 INFRASTRUCTURES AGRICOLES ET AMÉNAGEME 2. DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS VÉGÉTAL 	
3. SERVICES AGRICOLES	
V- EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENT	32
VI- PLAN INDICATIF DE FINANCEMENT	34
VII- ANALYSE FINANCIERE DU PNIA 2016-2021	38
7.1. Analyse financière sommaire	38
7.2. Analyse de sensibilité	39
VIII- MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE	40
IX- PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DU PNIA	41
9.1. La Coordination	42
9.2 Le Suivi-évaluation	43
X- STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURO	CES. 49
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXES	53
Annexe 1 : Budget détaillé du PNIA 2016 – 2021	54
Annexe 2 : Liste des Personnes Rencontrées	57

LISTE DES SIGLES

AFD : Agence Française de Développement

BAC : Bureau Agricole Communal

BID : Banque Interaméricaine de Développement

BM : Banque Mondiale

CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement

CNSA : Commission Nationale de la Sécurité Alimentaire

DDA : Direction Départementale Agricole

FAO : Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole

GAFSP : Global Agriculture and Food Security Program

GOH : Gouvernement Haïtien

MARNDR: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

MCI : Ministère du Commerce et de l'Industrie

MEF : Ministère de l'Économie et des Finances

MPCE : Ministère du Plan et de la Coopération Externe

ODVA : Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PARDNH: Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti

PIP : Programme d'Investissement Public

PMDN : Projet de Mitigation des Désastres Naturels

PNIA : Plan National d'Investissement Agricole

PPI 3 : Projet de Petit Périmètres Irrigués (3^e phase)

PROGEBA: Projet de Gestion du Bassin versant Artibonite

PSDH : Plan Stratégique de Développement d'Haïti

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PTRA : Programme Triennal de Relance Agricole

PTTA : Projet de Transfert de Technologies aux Agriculteurs

RESEPAG : Projet de Renforcement des Services Publics Agricoles

SECAL : Projet de Sécurité Alimentaire

TDR : Termes de Référence

UE : Union Européenne

UEP : Unité d'Etudes et de Programmation

UPISA : Unité de Promotion des Investissements dans le Secteur Agricole.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau No 1 : Quelques indicateurs globaux

Tableau No 2 : Quelques indicateurs liés au secteur agricole

Tableau No 3 : Répartition des coûts de financement du PNIA 2016-2021 par axe

d'intervention

Tableau No 4 : Répartition du budget du PNIA 2016-2021 par source de financement

('000 USD)

Tableau No 5 : UEP et USAI dans le suivi d'impact

Tableau No 6 : UEP, USAI, DDA dans le suivi d'exécution

Tableau No 7 : Indicateurs d'impact

INTRODUCTION

Le secteur agricole joue un rôle clé dans l'économie nationale en contribuant à la recherche de la sécurité alimentaire, du redressement économique et de la stabilité sociale. Ce secteur important mérite d'être redynamisé et modernisé afin de pouvoir répondre adéquatement aux attentes des producteurs et des consommateurs. Les Gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays ces dernières années ont compris qu'un appui spécial est nécessaire au secteur pour lui redonner sa vitalité et la mettre en situation de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cela suppose l'élaboration de politiques et de programmes clairs s'inscrivant dans une perspective structurante d'augmentation significative et durable de la production agricole en conformité avec la politique de développement agricole nationale. C'est dans cette optique qu'il faut placer l'élaboration de ce nouveau d'Investissement Agricole (PNIA 2016 – 2021. Ce PNIA s'étendant sur la période 2016 – 2021 est produit à la demande du MARNDR par un groupe de Consultants haïtiens connaissant bien le secteur agricole et ayant une expérience éprouvée de l'analyse des politiques agricoles. Le contenu du présent document est en fait le résultat d'un travail de concertation, de partage d'informations et de discussions avec les principales institutions partenaires, les responsables et cadres techniques du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), tant du bureau central que du terrain et d'autres acteurs impliqués dans le développement agricole. Les actions proposées dans ce nouveau Plan d'investissement pour le secteur agricole se basent essentiellement sur le document de politique agricole du Ministère qui s'inscrit dans une vision à long terme d'une agriculture :

- moderne, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé;
- productive et compétitive sur le marché local et sur le marché international, permettant d'assurer la sécurité alimentaire de la population ;
- procurant des revenus décents à ses actifs ;
- respectueuse de l'environnement
- dégageant des excédents pour le fonctionnement des entreprises agro-alimentaires

Ce plan national d'investissement agricole reste scrupuleusement en adéquation avec les orientations de la politique de développement agricole et est articulé autour de trois axes principaux d'intervention :

- Les infrastructures agricoles et l'aménagement des bassins versants, visant d'abord la maîtrise et la valorisation de l'eau en plaine et en montagne
- Le développement des productions végétales, animales et de la pêche, incluant un ensemble d'appuis directs pour l'augmentation de la production dans ces filières
- Les services agricoles, créant un environnement favorable pour l'investissement, et le renforcement institutionnel, pour une meilleure gouvernance et une plus grande efficacité des investissements publics dans le secteur.

Le tableau de la page suivante présente de manière sommaire le budget du Nouveau PNIA et les montants globalement requis pour la mise en œuvre des projets et activités dans le cadre de ces trois grands axes d'intervention.

Répartition des coûts de financement du PNIA 2016-2021 par axe d'intervention

Interventions	Total financement requis ('000 USD)	%
1. Infrastructures agricoles et aménagement de bassins versants		
1.1. Irrigation	283,500.00	36
1.2. Aménagement de bassins versants	140,706.89	18
2. Développement des productions végétales, animales et de la pêche		
2.1. Elevage	51,500.00	6
2.2. Aquaculture et pêche	30,647.50	4
2.3. Production végétale (y compris outillage et équipements)	120,328.50	15
2.4. Appui à la commercialisation et à la transformation	46,500.00	6
3. Développement des services publics agricoles		
3.1. Recherche, formation et vulgarisation	67,644.49	8
3.2. Protection sanitaire	24,821.93	3
3.3. Financement de l'agriculture	25,000.00	3
3.4. Renforcement institutionnel	5,625.00	1
Total	796,274.31	100

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION D'UN NOUVEAU PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE

C'est suite au constat de la fin du Plan National d'Investissement Agricole 2010 – 2016 et à une évaluation formelle de la mise en œuvre de ce plan, que Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural se propose d'élaborer un Nouveau PNIA.

Le Plan National d'Investissement Agricole 2010 - 2016 a servi de repère pour la mise en place de diverses activités dans le secteur agricole, a conduit au financement et à la mise en œuvre de plusieurs projets de développement et a permis l'obtention de financements additionnels pour certains projets.

Suite à son évaluation, suite à l'analyse de la perception des acteurs, des cadres et des partenaires par rapport au plan, suite à la mise en évidence des points importants et des lacunes ayant trait notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du PNIA, certaines déductions se sont imposées :

- Il semble bon de répéter la première tentative en s'efforçant de l'améliorer aux trois étapes essentielles de l'élaboration, de la diffusion et de la mise en œuvre.
- Il appert aussi que le pays et le secteur ont besoin d'un cadre stratégique pour adapter le financement des activités de développement agricole aux besoins réels du terrain ainsi qu'aux priorités et grandes lignes d'actions définies par le Ministère de l'Agriculture.
- Il semble enfin que l'existence du Plan National d'Investissement Agricole est une condition essentielle pour l'éligibilité et l'accès à certains fonds et devient alors une exigence de la plupart des bailleurs.

Ces arguments portent à croire qu'il est pertinent et nécessaire d'envisager l'élaboration d'un nouveau PNIA.

Le nouveau document sera élaboré pour une période de cinq (5) ans, allant de 2016 à 2021.

Ce nouveau PNIA est produit dans un contexte local marqué par :

- Des élections présidentielles et législatives en Haïti organisées en novembre 2016 avec des incertitudes sur la date précise de la tenue de ces joutes, des possibilités de report de date et des risques liés à l'insécurité ambiante et à des menaces de violences.
- La réduction des appuis budgétaires et des aides au développement. À l'attention dont a bénéficié Haïti de la part des donateurs suite au séisme de 2010 fait suite une

certaine « fatigue ». et une réduction des volumes d'aide par rapport à la situation prévalant lors de l'élaboration du plan d'investissement précédent.

- Le passage du Cyclone Matthew ayant frappé le pays et particulièrement les départements de la Grande Anse, du Sud et des Nippes, causant globalement des dégâts matériels importants de l'ordre de 1.9 milliard de dollars US et de lourdes pertes dans le secteur agricole estimées à 560 millions de dollars US, soit quelque 29,47% de la valeur totale des pertes enregistrées. Cet ouragan a produit des effets désastreux sur l'environnement, sur la production agricole et des préjudices graves pour le secteur agricole, avec des risques d'inondations très élevés et une aggravation de la situation de dénuement et de pauvreté des populations affectées.
- Une certaine compassion internationale qui s'est manifestée suite au séisme de 2010, et récemment après le passage du cyclone Matthew au début d'octobre 2016 et aux inondations du dernier trimestre de 2016 : on observe une certaine sensibilité de la part de certains bailleurs pour atténuer les catastrophes et tenter d'apporter un appui à la réhabilitation. La coopération bilatérale se manifeste aussi notamment à travers la mission taiwanaise, la coopération espagnole, la coopération nipponne ou la coopération suisse....

En outre, le contexte local est caractérisé par les mutations rapides qu'a connues le milieu rural ces dernières années, notamment :

- Une amélioration significative des facilités de transport routier (Centre, Nord-Est, Grande-Anse)
- Un marché urbain croissant pour les productions pérennes et pluriannuelles : fruits, banane, produits de la canne, bois d'œuvre, bois de chauffe
- Les changements climatiques : augmentation des températures et variations inter et intraannuelles plus importantes dans la pluviométrie
- L'extension de la petite délinquance en milieu rural
- La fragilisation des systèmes agroforestiers avec le développement de maladies, notamment sur le café et les agrumes mais aussi sur la banane et l'igname
- Une réduction probable dans les niveaux de financements externes....

Ce nouveau Plan National d'Investissement Agricole 2016-2021 est produit dans un contexte international fébrile marqué notamment par : (i) un changement de Secrétaire Général au niveau des Nations-Unies dont relèvent le PNUD et la FAO, partenaires importants d'Haïti en ce qui concerne le développement du secteur agricole, avec la probabilité de nouvelles orientations, de nouvelles stratégies ou de nouvelles consignes ; (ii) une situation socio-politique délicate au Venezuela, avec des possibilités de remise en question ou de renégociation sur le Petrocaribe et des conséquences néfastes sur le financement de certaines activités ou projets concernant le

secteur agricole; (iii) des élections présidentielles américaines en novembre 2016; (iv) des élections présidentielles françaises en mai 2017... Les possibilités de changement de leadership au niveau de ces institutions ou pays, habituels partenaires du développement en Haïti et du développement agricole en particulier, du fait d'éventuels nouveaux positionnements ou de nouvelles consignes, risquent de provoquer des nuances dans les modes de coopération, dans les choix d'orientations des programmes, et des incertitudes quant à l'application réelle des plans de développement adoptés.

Ce nouveau document de PNIA est produit donc dans un contexte national et international globalement volatile et présentant des ouvertures pour des réajustements au fur et à mesure de son application. Néanmoins, il a l'avantage de prendre en compte les attentes et besoins du terrain, les propositions des acteurs-clés du terrain, ainsi que les positions des partenaires du secteur.

II. ANALYSE DE LA SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE¹

2.1 L'environnement global

La population haïtienne est estimée en 2015 par l'IHSI à 10.9 millions d'habitants dont 47% en milieu rural, soit plus de 5 millions. Le taux de croissance annuel de la population est estimé à 1.5%. De manière générale, chaque année environ 150 000 jeunes arrivent sur le marché du travail.

L'ensemble des indicateurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux positionnent Haïti comme le pays le moins performant et le plus vulnérable dans la région (voir tableau cidessous)

Haïti est le 5^e pays parmi les mal classés sur un total de 148 en terme de l'importance et de la qualité de ses infrastructures économiques : routes, ports, aéroports, communications). Le réseau routier carrossable estimé à 4000 km constitue à peu près 1/3 du réseau total. Les dépenses publiques d'éducation au cours de la dernière décennie représentent seulement 2.5% du PIB contre 4.7% comme moyenne régionale. En matière de gouvernance l'indicateur² affiche une valeur de -1.5 contre +1.5 par exemple pour un pays comme la Barbade.

¹ Cette synthèse est produite essentiellement des travaux élaborés par le CIRAD pour le compte de la BID en 2016 ² Ces indicateurs développés par Kaufmann, Kraay, and Mastruzzi (2010) prennent en compte six dimensions de la gouvernance : le contrôle de la corruption, l'efficacité des pouvoirs publics, la stabilité politique et l'absence de violence ou de terrorisme, la qualité de la règlementation, l'état de droit, et la liberté d'expression et la responsabilité démocratique. Ils prennent des valeurs comprises entre -2,5 et +2,5,

Tableau No 1: Ouelques indicateurs globaux

Indicateurs	Niveau
Population totale	10.9 millions
Population rurale	47%
Taux annuel de croissance de la population	1.5%
Indicateurs de l'État des infrastructures (2012-2013)	2.2
Dépenses publiques d'éducation/PIB (1996-2013)	2.5%
Indicateur de gouvernance (1996-2013)	(-1.5)
Ratio (crédit distribués / dépôt reçus)	40%
Taux d'ouverture de l'économie (2013-2014)	70%
Ratio Importations alimentaires/sur exportations agricoles	50
(2011-2012)	
PIB total per capita /jour (US) (2011-2012)	1,2
Indice de Gini ³ (2012)	68.8%
Taux de prévalence sous-alimentation de la population	50%

Sources: Élaboration propre à partir de données de l'IHSI, Michel Benoit Cattin, et Thierry Giordano - Etude BID, 2016

Quant au financement des activités économiques, le pays détient le plus bas ratio⁴ de crédits distribués sur dépôts reçus : 40%. Celui de la République Dominicaine, par exemple, est de contre 131% (Geert van Vliet, 2016). L'économie haïtienne est aussi la plus libérale de la région avec un taux d'ouverture de 70%. L'essentiel des exportations haïtiennes (85%) provient de l'industrie textile. Pour l'exercice 2011-212, le pays importait en valeur 50 fois plus qu'il exportait (Geert van Vliet, 2016).. Les déficits annuels au niveau de la balance commerciale sont devenus presque structurels depuis plus de 40 ans ; 127 milliards de gourdes pour l'exercice 2012-2013.

Avec un PIB per capita de 1,2 US par jour, Haïti figure, sans conteste, parmi les pays plus pauvres du monde. Plus de 50% de la population vivent en état de sous-alimentation. Il demeure aussi le pays avec le plus d'inégalités dans la région : coefficient de Gini de 68.8%) en comparaison à 45.7% en République Dominicaine. L'indice de risque climatique, à long terme de Germann Watch, place Haïti en troisième position des pays les plus exposés aux chocs naturels.

Il ressort que la précarité de l'environnement économique, les manques d'infrastructures et leur faible qualité, la faiblesse de l'éducation, la mauvaise gouvernance limitent les investissements et constituent un frein à l'innovation. Aussi, les inégalités sociales existantes empêchent grandement la dynamisation et la croissance de l'économie nationale.

³ L'indice de Gini indique dans quelle mesure la répartition des revenus (ou, dans certains cas, les dépenses de consommation) entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte de l'égalité parfaite. Le coefficient de Gini est compris entre 0 (égalité parfaite) et 100 (inégalité absolue). Plus l'indice est proche de 100, plus l'inégalité est forte

⁴ Le ratio crédits distribués / dépôts reçus renseigne sur le niveau de liquidité des banques et sur leur implication dans le financement de l'économie, le rôle des banques étant de transformer des dépôts à plus ou moins court terme en des crédits à moyen-long terme

2.2 Le secteur agricole

Le secteur agricole représente 22% du PIB national. Il contribue à 68% de l'emploi total national. De par ses diversités agro-écologiques, on répertorie au niveau national 14 types de milieux productifs. Ce qui permet d'avoir des récoltes pratiquement toute l'année. Le secteur présente un potentiel de développement énorme pour des productions végétales, animales, piscicoles ainsi que pour l'agrotourisme.

Tableau No 2 : Quelques indicateurs liés au secteur agricole

Rubrique	Indicateurs	Niveau
Poids dans	Poids dans le PIB	20.2%
l'économie globale ⁵	Contribution à l'emploi total	68%
	Superficie cultivée (ha)	986 850
	Topographie (proportion de plaine)	1/3
	Nombre d'exploitations	975 500
	Nombre de Parcelles	1212412
Données de base ⁶	Taille moyenne des exploitations (ha)	0.9
	Personnes à charge par actif	3.5
	Superficie irriguée (ha)	70000
	Superficie irrigable (ha)	150 000
	Mode de Faire valoir des parcelles	77 %
Echanges ⁷	Droits de douane Haïti (produits agricoles sauf	Moins de 5%
	viandes et abats de volailles = 25%)	
	Importations produits agricoles et dérivés (2011-2012)	1,15 milliards (Gdes)
	Poids budget national	Moins de 10% en général
Gouvernance ⁸	Poids fonctionnaire agricole/Fonctionnaires totaux	1.8%
	(national)	
	Ratio cadres /exploitants agricole	1/10 000
Performance ⁹	Productivité de la terre ¹⁰ (2013)	Environ 563 US
économique	Productivité du travail ¹¹ /actif	200 US

Source : Élaboration propres à partir de sources diverses

Selon le dernier recensement 2009 environ 36% de la superficie totale du pays seraient occupées par l'agriculture. Environ un million d'exploitants agricoles s'adonnerait à cette activité pour une taille moyenne d'environ hectare par exploitant. Seulement 0,5% des exploitations recensées accèderaient à plus de 5 hectares par exploitation totalisant une superficie cumulée de moins de 5% du total. L'indice de Gini calculé à partir des données du recensement de 2010 donne une concentration moyennement élevée de 0.46. Il existe donc une distribution foncière moyennement inégalitaire au niveau du pays avec de petites exploitations agricoles mais aussi une absence de concentration foncière comme c'est le cas de nombreux pays de la région.

⁵ http://www.brh.net/tableaux/partdesva.pdf

⁶http://agriculture.gouv.ht/view/01/?Recensement-General-de-l-465#.WCR1YcmBJ0Q

MARNDR, politique d'irrigation 2012-2016, 46p

⁷ Thierry Giordano, (2016: Thomas Poitelon et AL

⁸ IBID

⁹ Bénédique Paul, (2016)

¹⁰ Valeur ajoutée par l'agriculture/superficie consacrée à l'agriculture correspondant à un rendement net, la valeur ajoutée étant la valeur de la production déduction faite du coût des intrants employés

¹¹ L'indicateur de productivité du travail correspond au ratio valeur ajoutée par l'agriculture/population active agricole

Chaque actif aurait à sa charge 3.5 personnes. Le faire valoir direct dominerait la tenure des parcelles exploitées (77%), le métayage concernerait 10% des parcelles exploitées alors que 8% des parcelles exploitées le sont grâce à des contrats de fermage. Le métayage prédomine dans les plaines côtières et intérieures (réputées terres les plus fertiles). Toutefois, l'indivision, le métayage, l'irrégularité dans la durée des baux et divers foyers de conflits latents au niveau du pays constitueraient des handicaps pour une mise en valeur efficace des terres agricoles.

Seulement 7% de la superficie cultivée seraient irriguées et avec un potentiel d'irrigation pour encore une proportion de superficie identique. Un total de 140 000 exploitations (environ 15% du total) aurait recours à l'irrigation à des degrés divers. L'irrigation gravitaire classique est de loin la plus pratiquée. L'agriculture est donc relativement pluviale.

Moins de 5% des ménages ruraux disposent d'un accès facile à des routes revêtues et seulement un tiers à des routes en terre. Ceci contribue à l'enclavement des zones de production. Et en absence de structure transformation, de stockage et de conditionnement, les pertes post-récoltes sont estimées à environ 30% alors que la baisse de ces pertes de moitié aurait les mêmes effets qu'une augmentation de 20% des rendements (Payen, 2016).

Conséquemment au taux d'ouverture du marché relaté plus haut, les exportations agricoles haïtiennes sont relativement faibles avec environ 50 millions US par an. Les produis agricoles exportées sont les huiles essentielles, les fruits tropicaux, le cacao, le café, les crustacées. A l'opposé, les importations haïtiennes constituées essentiellement de produits agricoles et dérivées totalisent plus d'un milliard de dollars annuellement. Ce déséquilibre commercial est en partie favorisé par l'absence de gouvernance relatée plus haut dont l'inexistence en place d'une politique tarifaire protectrice et stratégique. Par exemple, les droits de douanes appliqués par Haïti, sont largement en dessous des tarifs moyens pratiqués (35%) par les pays de la CARICOM.

Comme pour le reste de l'économie, le secteur agricole souffre d'un déficit réel de financement. La part du budget public consacré à l'agriculture dans le budget total a été pendant longtemps inférieur à 5%. Au cours de ces deux derniers exercices, une certaine amélioration y a été apportée. Pour 2015-2016, le budget agricole a été d'environ 11 milliards de gourdes, soit 9.7% du budget national. Mais d'une manière générale, les donateurs dominent très nettement le système public de financement des investissements en agriculture, atteignant en moyenne 75 millions de dollars par an sur la période 2010-2014, contre moins de 10 millions pour le MARNDR pour la même période.

Au niveau des banques, le crédit octroyé au secteur agricole n'a pratiquement jamais dépassé 2% du total et se limite généralement à financer la récolte ou la commercialisation et non la production. « L'analyse globale des flux financiers à l'agriculture montre clairement que les agriculteurs, quoique pauvres, sont les premiers financeurs du secteur. En estimant la valeur monétaire de l'ensemble du financement effectué par un agriculteur moyen (force de travail comprise) à un intervalle de 1000 à 1500 dollars par an, le million d'agriculteurs recensés aurait investi au moins un milliard de dollars dans l'agriculture lorsque le crédit octroyé par les banques tourne autour d'un million de dollars et celui offert par la microfinance est encore

moindre.le système financier actuel n'est pas adapté aux besoins de développement de l'agriculture haïtienne. (Giordano, 2015)»

La problématique environnementale est réelle. Soixante-cinq pour cent (65%) des terres cultivées sont essentiellement situées sur les mornes avec des pentes supérieures à 20% et où 85% des bassins versants sont dégradés. Avec un régime tropical des pluies avec averses de grande intensité, la principale conséquence de cette situation est l'érosion des sols, dont résulterait une perte annuelle de productivité qui est estimée entre 0,5 et 1,2 %. D'autre part, « Les variations du régime pluviométrique, de la température, de la fréquence des tempêtes tropicales sont parmi tant d'autres signaux climatiques observés à travers le pays. Les scénarios établis en Haïti montrent d'ici à 2030 un accroissement de la température (de 0.8°C à 1°C), une diminution de la pluviosité annuelle de 6 à 20%, un décalage de la saisonnalité des pluies et une augmentation du niveau moyen de la mer et une perte annuelle de productivité qui est estimée entre 0,5 et 1,2 %.

En raison des changements climatiques, il est annoncé des pertes énormes pour le secteur agricole. À l'horizon de 2025 les rendements agricoles connaitront des pertes significatives (18% par exemple pour la banane). Le PIB projeté en 2025 serait de 4,38 milliards USD, donc le coût du changement climatique en 2025 serait équivalent à 438 millions USD pour le secteur agricole (Bueno et al, 2008), soit 10% du PIB de la même année alors que la somme actualisée des investissements en 2025 dans une politique au changement climatique dans le secteur est estimée à 138 millions. Le coût de l'inaction, c'est-à-dire la différence entre le coût des dommages et le coût de mise en place de cette politique serait d'environ 300 millions US en 2025 (Vincent et al, 2016).

L'autre problème majeur dans la gouvernance est la faiblesse des ressources humaines dédiées au secteur. Le personnel est insuffisant et avec une faible présence au plus près des agriculteurs caractérisé par une déficience *en services et conseils techniques*. Sur les 1807 agents du MARNDR (1209 fonctionnaires, 392 contractuels rémunérés par le trésor et 206 contractuels impliqués dans des projets), 57 % sont localisés au niveau central, 23% dans les Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) et 19 % dans les BAC. La moyenne d'âge, 50 ans, est la plus élevée de la fonction publique.

Le secteur souffre d'un manque de coordination entre les divers intervenants. Cette absence se retrouve même au sein de l'État avec des interférences entre divers Ministères sectoriels et au sein du MARNDR avec une centralisation des stratégies. Cette faible articulation entre divers intervenants (État, ONG, Universités, écoles professionnelles, entreprises, coopératives) implique un secteur en panne d'innovations techniques et économiques adaptées, productives et durables.

S'agissant d'innovations, les dépenses en Recherche et Développement en Haïti sont quasiment inexistantes (inférieures à 0,01% du PIB) selon Pressoir (2016). Les enseignants-chercheurs sont rares au sein des universités Haïtiennes. Les cours sont en règle générale donnés par des enseignants (ou chargés de cours) qui ne sont pas rattachés à un laboratoire de recherche (et qui n'ont pas de programme de recherche). D'une manière globale, il n'existe pas de service de vulgarisation agricole auprès des producteurs. De ce fait, les paysans, évoluant dans un contexte d'émiettement de leurs surfaces cultivées, de la baisse accrue de la fertilité des sols et de

vulnérabilité aux aléas et aux changements climatiques (dégénérescence des espèces, maladies) ne disposent pas de paquets techniques pour optimiser les faibles moyens de production dont ils disposent.

Sous l'effet conjugué de divers facteurs dont les défaillances des politiques publiques vis-à-vis du pays en général et de l'agriculture en particulier, le secteur affiche le niveau performance le plus faible de la région avec une productivité de la terre de 563US/ha et d'une rémunération annuelle de 200 US par actif contre globalement 12 fois plus en République Dominicaine (Geert van Vliet, 2016).

Vu la faiblesse des innovations techniques et technologiques dans le secteur et le peu développement du segment de la transformation, l'absence quasi-total du crédit bancaire, l'agriculture a très peu d'effets d'entrainement sur le reste de l'économie. De ce fait l'agriculture haïtienne n'est pas compétitive malgré des avantages comparatives certains sur les marchés tant nationaux qu'internationaux et n'arrivent pas à jouer rôle dans l'économie nationale et la préservation des ressources naturelles.

2.3 Les enjeux et défis

Le secteur agricole qui devra pouvoir à: (i) nourrir une population urbaine croissante ; (ii) offrir des emplois aux chômeurs et aux nouveaux venus ; (iii) mobiliser et préserver les terres agricoles ; (iv) Conduire des innovations pour améliorer la productivité du travail en améliorant la productivité de la terre ; (v) préserver les espèces végétales et animales natives et performantes ; (vi) produire plus d'aliments de meilleure qualité.

Les dégâts causés par l'ouragan Matthew ont encore aggravé les conditions de production et le capital naturel du secteur. Les pertes au niveau des structures de production et des cultures sont estimées à environ 583 millions US (MARNDR, 2016). Et depuis près de 20 ans, il y a une récurrence de catastrophes naturelles (inondation, sécheresse, cyclone, séisme) avec d'énormes conséquences à chaque fois sur le secteur agricole.

Toutefois, le *momentum* demeure globalement favorable pour que le secteur agricole joue son rôle dans la croissance de l'économie nationale et dans la protection de l'environnement. Globalement c'est un marché national de plus d'un milliards de dollars qu'il va falloir conquérir. Au vu du niveau élevé du cout de l'inaction sur l'environnement et sur la population nationale, il y a lieu d'agir vite.

De plus, dans le cadre du COP21, l'État haïtien a pris pour les quinze prochaines années un certain nombre d'engagements¹² en vue de l'adoption de politiques de développement adaptées aux changements climatiques et permettant de réduire de 31% ses émissions de Gaz à Effet de Serre. Quatre (4) des cinq (5) enjeux prioritaires identifiés ont des liens directs avec le secteur agricole. Citons :(i) la gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ; (ii) la gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ; (iii) la préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire notamment par le développement de la bio économie; (iv) l'information, l'éducation et la sensibilisation.

_

¹² MDE-Haiti (2015), COP21-Contribution Prévue Déterminée au niveau National

L'État devra donc s'atteler à définir des politiques publiques assurant la gouvernance du secteur, la réalisation d'investissement durables que dans la production, dans la transformation ainsi que le renforcement des capacités techniques et technologiques (recherche, formations, innovations, infrastructures) et aussi des politiques visant la protection du marché national notamment pour des filières stratégiques. Les actions doivent permettre une augmentation de la productivité de l'agriculture haïtienne, le tout dans une dynamique de reproduction durable des ressources ainsi que des familles.

III- APPROCHE STRATÉGIQUE

Les orientations stratégiques pour le secteur agricole sont définies dans le Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti (PSDH). Il s'agit de (i) diversifier l'agriculture et l'élevage; (ii) diversifier la pêche et l'aquaculture; (iii) appuyer le développement industriel; (iv) moderniser et diversifier le secteur des services.

Les interventions dans le secteur agricole se justifient par la nécessité de:

- accroitre dans l'immédiat l'offre de produits alimentaires et créer des emplois ;
- garantir dans le moyen et le long terme l'offre de produits alimentaires pour la consommation et l'exportation ;
- protéger l'environnement et réduire l'incidence des catastrophes naturelles sur les infrastructures productives

Les principes guidant la démarche du MARNDR sont les suivants :

- Le principe d'immédiateté : la plupart des actions doivent produire des effets à court terme ;
- Le principe d'articulation et d'imbrication des actions d'urgence par rapport aux actions de relèvement et de développement durable ;
- Le principe de substitution aux importations.

Trois grands axes d'intervention sont retenus :

- Les infrastructures agricoles et l'aménagement des bassins versants, visant d'abord la maîtrise et la valorisation de l'eau en plaine et en montagne
- Le développement des productions végétales, animales et de la pêche, incluant un ensemble d'appuis directs pour l'augmentation de la production dans ces filières
- Les services agricoles, créant un environnement favorable pour l'investissement, et le renforcement institutionnel, pour une meilleure gouvernance et une plus grande efficacité des investissements publics dans le secteur.

Les investissements seront concentrés géographiquement sur certains pôles de croissance. Ce choix se justifie par la volonté de: (i) éviter la dispersion et le saupoudrage qui ont caractérisé les budgets antérieurs; (ii) maximiser les synergies entre les projets pour améliorer leurs impacts; (iii) réduire les coûts administratifs des projets d'investissement et engager le maximum de ressources pour les investissements directs; et (iv) assurer une meilleure coordination technique et une meilleure valorisation des ressources humaines engagées.

Il s'agit de zones (i) dominées par les cinq principaux châteaux d'eau du pays (1-Massif du Nord incluant Marmelade, 2- Montagnes Noires, 3- Chaine des Matheux et la chaine du Trou d'eau, 4-Massif de la Selle en passant par les Palmes jusqu'à Miragoâne, et 5- le Massif de la Hotte incluant le Plateau de Rochelois; (ii) constituées des différentes plaines alluviales dominées par ces châteaux d'eau; (iii) disposant de ressources suffisantes en sols et en eaux pour valoriser des investissements importants et permettant la création significative de richesse; (iv) pouvant favoriser l'association des plaines irrigables en vue d'une valorisation intensive et sécuritaire et des zones de montagne à aménager pour assurer une gestion durable et un approvisionnement régulier en eau; et (v) disposant au préalable d'une infrastructure minimale de transport (susceptible d'amélioration et d'extension) permettant l'acheminement des produits des centres de production vers les centres de consommation qui se retrouvent beaucoup plus au niveau des grandes agglomérations urbaines.

Le Plan d'Investissement est élaboré également en fonction d'un nécessaire recentrage du rôle du Ministère définissant trois types de fonctions :

Les fonctions qui relèvent exclusivement de l'État :

- Pilotage ou orientation
- Coordination et concertation des acteurs du secteur
- Négociation et gestion des financements sectoriels
- Maîtrise d'ouvrage des projets et programmes de financement public
- Réglementation (définition des normes et réglementations) et régulation
- Contrôle (application de la réglementation)
- Protection sanitaire

Les fonctions qui peuvent être partagées avec d'autres acteurs, mais pour lesquelles l'État a un rôle déterminant à jouer :

- Recherche appliquée et diffusion des résultats
- Appui à la structuration des acteurs et des filières

Les fonctions dont l'État devrait se désengager partiellement ou totalement :

- Conseil et vulgarisation
- Formation professionnelle

- Gestion des périmètres irrigués
- Médecine vétérinaire
- Fourniture des engrais et équipements (semences, engrais, aliments pour bétail...)
- Appui à la commercialisation et à la négociation commerciale
- Crédit

IV- AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION ET ACTIONS PRIORITAIRES À METTRE EN ŒUVRE

INTERVENTIONS À COURT TERME

Le passage du cyclone Matthew au mois d'octobre 2016 rend nécessaire un ensemble d'interventions à très court terme afin de relancer la production agricole dans les départements touchés. Elles seront conduites sur la période allant de novembre 2016 à mars 2017.

Les estimations préliminaires des pertes et dommages causés aux productions végétales, à l'élevage, à la pêche et aquaculture et aux infrastructures hydro-agricoles et pistes rurales dépassent les 500 millions de dollars des États-Unis d'Amérique. Il faudra sortir du cadre des réponses traditionnelles articulées exclusivement autour des travaux de type HIMO et l'acquisition et distribution de semences sans intégration au développement (structurant).

La réponse post-Matthew a été définie en articulation avec le cadrage budgétaire indiqué dans le Plan Triennal d'Investissement (PTI) 2017-2019 et les grands chantiers définis dans la programmation sectorielle, les pôles de croissance, les zones d'intensification et les châteaux d'eau (zones à protéger ou zone de recharge des nappes et des rivières).

Vu l'ampleur des dégâts, il faut envisager une réponse nationale, qui va au-delà des zones affectées, afin de mobiliser au maximum la capacité de production du pays. Il faudra aussi une démarche pragmatique et intelligente d'articulation urgence/développement pour que les actions d'urgence ne freinent pas les perspectives de développement mais au contraire les renforcent. Dans le même temps, des actions d'intensification de la production seront conduites au niveau des zones agricoles à hautes potentialités dans les départements moins touchés, dans l'optique des surplus de production qui peuvent redistribuées vers les régions affectées.

Pallier à l'incapacité d'investissement de la majorité des producteurs en finançant des travaux à haute intensité de main d'œuvre (curage des canaux, protection des berges de rivières....) pour la remise en eau des périmètres, en subventionnant les travaux préparation de sols et l'accès aux intrants, principalement les semences vivrières et maraîchères pour les prochaines campagnes agricoles. L'injection de numéraire dans les exploitations agricoles va aider à freiner la décapitalisation des producteurs agricoles, en particulier. Une emphase particulière sera mise sur les cultures à cycle court comme l'épinard, le gombo, le pois congo non photopériodique, la patate douce, le pois de souche et le haricot. Ces dispositions doivent être effectives dès la campagne d'hiver 2016 et devront également s'étendre à la campagne de printemps 2017 sur l'ensemble du territoire.

Les zones affectées ne pourront pas apporter, comme auparavant, leur part à la disponibilité alimentaire du pays. Pour cela, le MARNDR doit faciliter l'intensification des périmètres irrigués en état dans l'Artibonite, le Nord, le Nord Est, le Centre et l'Ouest. L'intensification agricole sur ces périmètres durant la campagne agricole d'hiver et de printemps devra garantir une meilleure disponibilité alimentaire. Rappelons que ces deux campagnes agricoles représentent environ 85% de la production alimentaire nationale.

Il convient d'accompagner les paysans dans la gestion du stock d'arbres (abattus par Matthew) qui jonchent leurs exploitations. Ce stock constitue l'une des rares ressources disponibles présentement dans les exploitations dévastées; un appui en matériels et outillages (tronçonneuses, scieries mobiles) leur sera accordé pour leur permettre de fabriquer des produits à forte valeur ajoutée (madriers, planches, poteaux, lattes) ; les morceaux à faible valeur seront utilisés dans la production du charbon de bois.

Il faudra également travailler avec les Partenaires Techniques Financiers (PTF), pour mieux diriger les actions sur le terrain, selon les orientations définies par le MARNDR.

INTERVENTIONS À MOYEN ET LONG TERME

Les interventions retenues sont regroupées en trois grandes catégories:

- Les infrastructures agricoles et l'aménagement des bassins versants
- Le développement des productions végétales, animales et de la pêche
- Les services agricoles et le renforcement institutionnel

1. INFRASTRUCTURES AGRICOLES ET AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS

Irrigation

Les quatre objectifs spécifiques de la politique sous-sectorielle définis par le MARNDR sont :

- Disposer et mettre en œuvre une politique, une stratégie et une législation répondant aux enjeux de développement et de gestion des infrastructures rurales;
- Garantir durablement la disponibilité en eau par la réhabilitation et construction des infrastructures hydro-agricoles ;
- Assurer une fonctionnalité et une valorisation des périmètres à travers un transfert réussi de leur gestion aux associations d'irrigants ;
- Garantir l'écoulement des produits grâce à un réseau de pistes rurales praticables en tout temps.

Les résultats attendus des investissements dans l'irrigation sont :

- L'augmentation des rendements
- L'augmentation de l'intensité culturale (nombre de cycles culturaux par an par unité de surface)
- La diversification de la production en faveur de cultures à plus forte valeur ajoutée

À moyen et long terme les interventions seront concentrées sur la création de nouveaux périmètres. Le document cadre de programmation du MARNDR pour la période 2015-2018 estime les superficies irrigables par gravité du pays à 111,500 hectares. La superficie irriguée serait de 70.000 hectares, répartis sur environ 250 périmètres dont 35.000 ha. sont consacrés à la riziculture et 8.000 ha. à l'exploitation de la banane. Le potentiel d'accroissement des superficies sous irrigation est ainsi de l'ordre de 40.000 ha, soit de plus de 50%. Les écarts entre superficie irriguées et irrigables par gravité seraient les plus prononcés dans les départements du Nord (9.500 ha.), l'Ouest (7.750 ha.) et le Centre (6.900 ha.).

Par contre, le potentiel de superficies irrigables par les techniques modernes (aspersion, goutte à goutte, pivot, serriculture, etc.) est estimé à 400,000 ha, incluant les superficies irrigables par canaux.

Sur la période 2010-2016, le PNIA prévoyait la construction d'infrastructures permettant d'irriguer environ 10.000 hectares supplémentaires. Il s'agissait prioritairement des systèmes suivants :

- Le périmètre de Latannerie Bois de Lance) Quartier Morin (1 000 ha) ;
- Extension des périmètres de Dubreuil et de Torbeck (1 500 ha) ;
- Les petits périmètres irrigués : de la Vallée de Thomonde,(300 ha), de la plaine de Davy à partir du Barrage des Trois Rivières (5 000 6 000 ha), la 2^{ième} Plaine de Goâve (600 ha), Savane Diane (1 000 ha), ceux disséminés dans le Nord-Ouest.

Les financements alloués sur la période 2010-2016 ont été cependant en grande majorité affectés aux travaux de réhabilitation d'anciens systèmes et moins de 1.500 hectares de nouveaux systèmes ont été construits. Le plan d'investissement actuel reprend donc cet objectif de 10.000 hectares et prévoit 1,000,000 de m² de cultures sous serres (serriculture).

Les nouvelles infrastructures seront conçues en tenant compte des risques accrus de pluies intenses occasionnant des dommages aux systèmes, en s'inspirant des solutions techniques déjà expérimentées dans le pays.

Des interventions spécifiques seront en même temps mises en œuvre pour valoriser les eaux de surface et les eaux souterraines à faible profondeur par l'emploi de petites motopompes mobiles gérées individuellement pour l'irrigation de petites surfaces de cultures à forte valeur ajoutée. Avec les sécheresses répétées des dernières années, on observe un grand intérêt des agriculteurs pour ce type de matériel. Ces actions démarreront d'abord dans les départements du Nord, du Nord-Est et du Centre. Une subvention partielle sera offerte aux acheteurs intéressés. L'apport de la recherche et des services de vulgarisation sera important ici pour définir les techniques d'irrigation à la parcelle les mieux adaptées et les cultures et itinéraires techniques permettant de bien valoriser l'investissement

Dans les périmètres réhabilités durant la période précédente, l'accent sera mis sur l'organisation du transfert de gestion des périmètres aux associations d'irrigants. Le processus de soumission de la législation y relative sera relancé. Le MARNDR procédera également dans ce domaine à la formation de techniciens à l'échelon départemental les habilitant à appuyer les organisations d'irrigants.

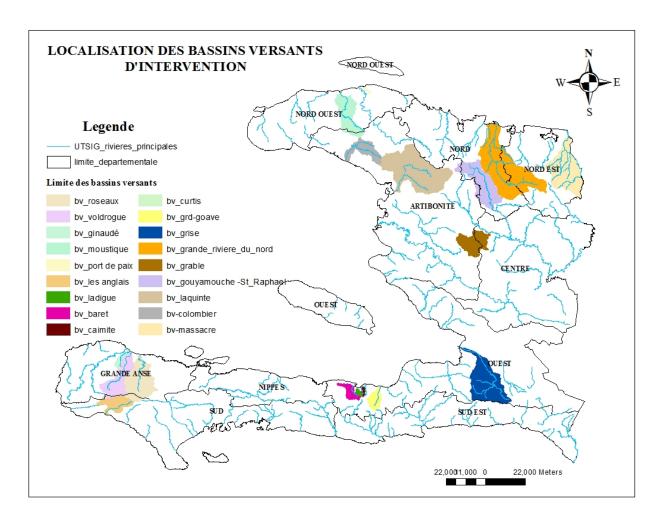
Aménagement des bassins versants

Les objectifs poursuivis sont :

- 1) Améliorer l'accès à l'eau dans les zones de production agricole (en montagne et en plaine) ;
- 2) Conserver et améliorer les surfaces agricoles utiles (SAU) ;
- 3) Protéger les infrastructures agricoles ;
- 4) Assurer la production dans les montagnes semi-humides et humides ;
- 5) Avoir une meilleure connaissance des sols et se disposer d'un instrument d'aide à la décision pour optimiser l'usage des sols ;
- 6) Lancer l'installation des instruments hydrométriques et collecter les données.

Des financements sont déjà approuvés par les partenaires financiers dans le Nord, l'Artibonite, le Plateau Central et le Sud pour la poursuite du programme d'incitations pour l'extension de systèmes de culture durables. Des sites ont aussi été identifiés et des études réalisées pour la mise en place de structures de protection dans les ravines et la protection des berges de rivières. D'autres interventions seront menées dans les cinq pôles de développement agricole définis par le Ministère :

- Pôle 1 (Nord/Nord-Est): Bassin Versant de la Grande rivière du nord, périmètre Latannerie
 Bassin versant de l'Artibonite, périmètre de Saint Raphaël
 Bassin versant Massacre, périmètre Maribaroux;
- 2) Pôle 2 (Centre/Artibonite) : Bassin versant de l'Artibonite, périmètre Laverdure Bassin versant Colombier, Terre Neuve qui se trouve en amont, Bassin versant La Quinte, périmètre Quinte/Bayonnais/Ennery;
- 3) Pôle 3 (Ouest/Région Goavienne): Bassin versant rivière Grise, la région des palmes ;
- 4) Pôle 4 (Sud/Nippes/Grand'Anse) : Bassin Versant Guinaudée, Bassin Versant Roseau, bassin versant Voldrogue, Bassin versant Les Anglais ;
- 5) Pôle 5 (Nord'Ouest) : Bassin versant rivière des Moustiques, bassin versant Port de Paix



Le principe guidant le choix des techniques d'aménagement est de développer des structures qui remplissent plusieurs fonctions : augmentation des revenus des producteurs, amélioration de l'infiltration des eaux de pluie, accroissement des disponibilités en eau pour usage domestique et productif en zone de montagne. Les aménagements prévus comprennent :

- 8 571 000 mètres linéaires de haies vives productives (canne-à-sucre, ananas, figue banane);
- 5 000 000 de plantules d'essences forestières et fruitières mises en terre ;
- 75 000 m³ de seuils en pierre sèche dans les ravines ;
- 145 retenues collinaires;
- 1 100 micro-retenues pour la collecte des eaux de ruissellement dans les ravines ;
- 1 Laboratoire de sol construit et équipé partiellement ;

- 15 instruments hydrométriques achetés, installés et collecte de données météorologique ;
- 23 475 ha. de sols étudiés et classés.

Les actions seront mises en œuvre par les Directions Départementales Agricoles (DDA) en grande partie sauf pour la construction du laboratoire de sol, les études pédologiques et les mesures hydrométriques qui seront exécutées par la DRFS et l'unité hydrométéorologique. Pour les lacs collinaires, les sites seront définis par les DDA et les spécifications techniques viendront de la DIA. Un total de 400 kms. de pistes de desserte seront aussi réhabilités pour permettre l'évacuation en toute saison des produits dans les zones priorisées pour les aménagements.

Le MARNDR développera par ailleurs ses capacités de gestion des risques liés aux changements climatiques. Des études d'évaluation des risques d'inondation et de modélisation du fonctionnement hydrologique de certains bassins versants seront menées en collaboration avec le Centre National d'Information Géo-Spatiale (CNIGS), le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), les universités et des firmes privées.

2. DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, ANIMALES ET DE LA PÊCHE

Élevage

Les interventions seront centrées sur l'amélioration des services de santé animale et de surveillance épidémiologique et le développement de l'aviculture. Un réseau décentralisé de sept centres départementaux de santé animale sera mis en place afin de mieux organiser l'offre de services de proximité aux éleveurs. La priorité sera accordée à la prévention et la lutte contre la maladie de Newcastle, qui occasionne chaque année des pertes de 20 à 30% des effectifs de volaille, et les maladies affectant le cheptel porcin (peste porcine classique et maladie de Teschen).

Les actions de formation des techniciens et agents de santé vétérinaire seront poursuivies. Des mécanismes de paiement partiel des services fournis seront mis au point pour contribuer à la pérennisation du système de soins. Le programme d'identification du bétail sera étendu à travers les comités communaux de santé animale afin de limiter le vol de bétail.

En matière d'aviculture, les progrès des dernières années dans le segment de production d'œufs et de poulets de chair seront soutenus par un dispositif de formation et d'appui technique, particulièrement pour les éleveurs de pondeuses de type semi-intensif (200 à 500 têtes). L'UPISA appuiera les investisseurs d'un niveau supérieur dans l'obtention de financement du secteur bancaire. L'objectif est de couvrir 75% de la demande nationale en œufs d'ici 2018 avec un effectif de un million de pondeuses. Pour les poulets de chair, on passera à 500.000 poulets produits par mois, soit 50% du marché.

Les actions d'appui à l'élevage laitier seront poursuivies. Il s'agira de renforcer la mise en place des unités modèles de production laitière familiale dans les différentes zones agro-écologique du pays, (avec parcelles fourragères, point d'eau, station de monte, etc.), privilégier la synergie entre les productions animale et végétale pour une production mixte de viande et de lait et de maintenir les efforts de formation des éleveurs, cadres et techniciens.

Les actions d'amélioration du cheptel caprin initiées durant la période précédente seront poursuivies avec la distribution de reproducteurs de race Boer. À travers le FONRED, le Ministère appuiera la recherche et les actions-pilote visant l'intégration d'arbres fourragers (moringa, jatropha comestible...) dans les systèmes de culture afin de réduire les importations de tourteau de soja.

Aquaculture et pêche

Les interventions toucheront autant la pêche continentale que l'exploitation des ressources maritimes. Le premier segment a connu un développement significatif ces dernières années grâce à des investissements du secteur privé formel. Le Ministère continuera à stimuler ce type d'investissement et à soutenir techniquement ces entreprises. Il appuiera également l'aquaculture à l'échelle des exploitations familiales à travers des subventions pour la fouille de 1.500 hectares de bassins piscicoles et la mise en place d'un réseau d'écloseries dans les départements de l'Ouest, du Centre, de l'Artibonite, des Nippes et du Sud. L'élevage en cages sera développé dans les principaux plans d'eau naturels du pays. L'objectif visé est une production en aquaculture de 10.000 TM de poisson par an.

La pêche maritime est fortement affectée à la fois par la surexploitation des ressources halieutiques, avec l'augmentation du nombre de pêcheurs, et la dégradation de l'environnement marin (récifs et mangroves). D'importants efforts de structuration du secteur sont nécessaires pour renverser la tendance et assurer une exploitation durable des produits de la mer. Une meilleure connaissance des ressources halieutiques est essentielle pour définir les niveaux de prélèvements à respecter. La collaboration avec le Ministère de l'Environnement sera renforcée dans ce domaine, particulièrement dans les nouvelles aires marines protégées définies. La structuration des pêcheurs et la mise à jour de la législation régissant le secteur sont nécessaires pour assurer le contrôle des prises. Un appui technique et financier sera en même temps fourni aux pêcheurs pour améliorer leurs techniques de pêche, mieux exploiter les ressources au large, limiter la pression sur les zones proches des côtes et développer la chaîne de froid. À cet effet, le nombre de dispositifs de concentration de poissons (DCP) installés au large sera porté à 150.

Production végétale

Le MARNDR a consacré ces dix dernières années des montants importants à la subvention directe d'intrants agricoles, engrais et semences particulièrement. Si certains résultats positifs ont été obtenus en termes d'augmentation de la consommation nationale d'engrais, il n'en est pas

résulté une augmentation de la production satisfaisante par rapport aux investissements consentis. Les distorsions du marché induites ont conduit à de fréquentes ruptures de stocks et les subventions ont créé des situations de rente contraires à la volonté des autorités de faciliter l'accès aux intrants. Le Ministère recentrera donc son action sur la création de conditions favorables à l'émergence d'un secteur privé capable de fournir des intrants de qualité à des prix abordables pour les producteurs et sur une offre de services publics permettant de bien valoriser l'investissement dans l'achat d'intrants à l'échelle des exploitations agricoles. La recherche et la diffusion d'informations occuperont une place centrale.

Dans un délai de deux ans, les subventions sur les engrais seront éliminées en dehors de programmes ciblés et limités touchant une région ou une filière particulière. La fonction d'approvisionnement du marché en d'engrais sera assumée par le secteur privé. Des investissements privés conséquents ont été effectués dans l'installation d'une usine locale de mélange d'engrais qui pourraient contribuer à régulariser et diversifier l'offre de ce produit. Le rôle des services publics sera d'assurer la qualité des engrais offerts sur le marché avec l'élaboration d'une réglementation appropriée et l'équipement d'un laboratoire de contrôle de qualité. Le recours à des opérateurs privés pour le contrôle de qualité n'est pas exclu si des installations répondant aux normes sont disponibles. Le dispositif de recherche et de vulgarisation développera et diffusera d'autre part des recommandations sur l'emploi d'engrais minéraux et organiques qui seront en prise avec les conditions locales et qui permettront d'améliorer l'efficacité et de limiter les coûts d'application.

Le Service National Semencier (SNS) jouera principalement un rôle normatif. Il définira les normes à respecter pour les semences (produites localement ou importées) mises sur le marché et d'assurer le contrôle de qualité. La loi sur le sous-secteur semencier sera finalisée et soumise au Parlement. Le SNS assurera également la production et la conservation de semences de base et pré-base à travers les centres régionaux de services et des opérateurs privés qualifiés. L'accent sera mis dans un premier temps sur les variétés adaptées de riz, maïs et haricots cultivées en conditions irriguées, là où les producteurs sont susceptibles de bien valoriser l'investissement supplémentaire dans des semences plus coûteuses que les grains couramment disponibles pour les semis. Les groupements de producteurs de semences artisanales constitués continueront à recevoir un appui technique qualifié en matière de production et de stockage.

L'Unité de Protection Sanitaire définira la liste des produits phytosanitaires autorisés afin de protéger la santé des consommateurs et de préserver les possibilités d'exportation de produits. Comme pour les fertilisants, les services de recherche et de vulgarisation produiront et diffuseront des recommandations concernant l'emploi de ces produits et entreprendront un travail de formation des agriculteurs sur leur manipulation.

Outillage et équipement agricole

Avec l'augmentation du coût de la main d'œuvre agricole et des risques de sécheresse accrus, la demande pour le matériel de culture et d'arrosage mécanisé s'est développée. Le Ministère accompagnera ce mouvement en offrant des subventions à l'équipement (charrues à traction animale, motoculteurs, motopompes mobiles) et des programmes de formation à l'utilisation et à l'entretien du matériel. Des subventions seront offertes également pour l'acquisition d'équipements de stockage à l'échelle des exploitations agricoles. Le MARNDR contribuera en même temps à la définition de produits financiers adaptés. Il se désengagera cependant des mécanismes d'appui mis en œuvre dans le passé consistant à gérer directement un parc de matériel ou à distribuer gratuitement des équipements à des groupements de producteurs. L'entretien du matériel n'est pas garanti dans ces conditions et la rentabilité de ce type d'investissement public est faible. L'offre d'équipements sera assurée par des distributeurs privés. La création d'un réseau de mécaniciens et forgerons qualifiés sera également entreprise en collaboration avec les firmes commerciales et les entreprises sociales actives dans le domaine.

Commercialisation et transformation

Dans le domaine de la commercialisation, l'accent sera mis sur l'entretien et l'extension du réseau de pistes rurales reliant les zones de production des pôles de développement identifiés et les grands axes routiers menant aux principaux centres de consommation urbains. La préoccupation première est d'assurer le mouvement des véhicules en toute saison sur ces pistes à travers des ouvrages d'art dans les passages critiques pouvant bloquer la circulation des marchandises en saison pluvieuse. Une des priorités sera d'assurer le mouvement des produits dans les régions de production de mangue, de vétiver et de cacao pour l'exportation (Artibonite, Centre, Sud, Grande Anse, Nord, Nord-Ouest). Le réseau de chemins muletiers et de pistes accessibles aux motocyclettes sera également étendu.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population passe par la mise en place d'un programme de stocks alimentaires stratégiques pouvant garantir aux producteurs des marchés et des prix pour leurs productions. Ce programme devra servir de levier pour l'amélioration de la production alimentaire nationale, garantir des prix stables toute l'année et constituer des stocks d'aliments qui serviront aussi bien en cas de crise alimentaire que lors des catastrophes naturelles et pénuries alimentaires dans certain points du pays.

Pour faire face à la croissance rapide de la population urbaine, des investissements conséquents dans les infrastructures physiques des marchés urbains seront effectués. À la capitale particulièrement, deux nouveaux marchés de gros aux entrées Nord et Sud de la ville devront être construits pour décongestionner les aires de marché existantes, assurer un entreposage adéquat des produits et améliorer les conditions sanitaires pour la vente aux consommateurs. Parallèlement, la collaboration avec les instances municipales et la police sera renforcée sur les principaux marchés urbains et ruraux afin de limiter l'activité des réseaux d'extorsion qui

grèvent le revenu des intermédiaires et poussent les coûts de commercialisation des produits agricoles à la hausse.

Pour ce qui est des circuits de produits d'exportation, un dispositif de veille des marchés internationaux et d'identification de nouvelles opportunités commerciales sera mis en place en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et des mécanismes de diffusion de l'information aux acteurs concernés du secteur privé et coopératif sera établi.

Le secteur de transformation des produits agricoles locaux en Haïti est faiblement développé. En raison de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs, la transformation se fait surtout à domicile. Deux types de produits font cependant exception, les céréales et la canne à sucre, qui sont transformés surtout dans de petites installations artisanales mécanisées disposant d'équipements motorisés ou à traction animale. Le segment de transformation de la canne sera appuyé techniquement et financièrement pour l'amélioration de l'équipement et des procédés de conditionnement afin d'augmenter l'offre de produits de substitution au sucre importé (sirop de bouche pour la consommation et sucre artisanal). Le maintien en activité de ce secteur présente par ailleurs des bénéfices environnementaux et est un élément important des systèmes d'élevage. La canne est en effet présente dans de nombreuses zones de montagne et ses sous-produits assurent l'alimentation du bétail de trait et de transport en saison sèche.

Le secteur naissant de production de cacao fermenté de qualité pour l'exportation recevra également l'appui nécessaire en expertise spécialisée dans les procédés de transformation et la satisfaction des normes internationales d'importation dans ce secteur.

3. SERVICES AGRICOLES

Recherche-formation-vulgarisation

La Direction de l'Innovation, nouvellement créée, regroupe le Centre de Recherche et de Documentation Agricole (CRDA), la Direction de la Formation et de la Promotion de l'Entreprenariat Agricole (DFPEA) et la Commission Transitoire de Pilotage de la Vulgarisation agricole (CTPVA). Cette réorganisation du système de production et de diffusion de l'innovation en agriculture est le résultat de la volonté d'une meilleure coordination des efforts du MARNDR et de développement de synergies entre ces services. Elle traduit la volonté déterminée du Ministère de faciliter les changements dans les processus de développement agricoles et ruraux. Elle vise également une plus grande intégration entre le secteur public et le privé dans le domaine. Dans ce sens, le MARNDR gardera un rôle de coordination du système d'innovation mais, pour que les investissements soient efficaces, le rôle des universités sera renforcé. D'autre part, le MARNDR reconnaît l'importance primordiale de la participation des producteurs pour garder à la recherche son caractère finalisé et produire des résultats tangibles. Un mécanisme de

financement de la recherche a été élaboré, le Fonds National de Recherche pour le Développement Rural (FONRED), qui ouvrira des possibilités pour différentes instances et institutions concernées au-delà des services publics de recherche et de vulgarisation (organisations de producteurs, acteurs du secteur agro-industriel, universités).

La réhabilitation des locaux de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire offrira de plus grandes facilités de travail pour les enseignants-chercheurs. En même temps, quatre centres régionaux de service à l'innovation MARNDR seront réhabilités, dotés de moyens de fonctionnement et de personnel qualifié. Leurs fonctions seront de quatre ordres :

- (i) recherche, en offrant aux opérateurs de recherche la possibilité de réaliser –avec ou sans des agents relevant de l'administration publique- des expérimentations dans des agroécosystèmes différents, et de mettre en place des banques de germoplasme in situ ;
- (ii) vulgarisation en offrant un espace d'accueil, d'accès à la bibliographie numérique, de connexion internet, de démonstration, où les services d'appui conseil du département (associatifs et privés) qui le souhaiteraient pourraient être accueillis ;
- (iii) formation permanente avec des salles de cours et des moyens pédagogiques modernes afin de former les paysans, leurs élus mais aussi les techniciens agricoles et agro-alimentaires qui le souhaiteraient ;
- (iv) développement local en appui aux organisations de la société civile et aux collectivités territoriales.

Ces dispositifs d'appui à l'innovation (Centres territoriaux d'innovation) faciliteront la participation des paysans et de leurs organisations afin de trouver des solutions adaptées aux contraintes locales, mobilisant l'ensemble des savoir-faire existant et facilement transposables dans des contextes similaires. La recherche dans ces centres accordera une place importante au développement de systèmes de culture rentables et présentant des avantages sur le plan environnemental et à l'amélioration de la résilience des systèmes de culture face aux risques de sécheresse.

Deux écoles moyennes de formation de techniciens et entrepreneurs agricoles seront réhabilitées et remises en fonctionnement (EMAVA et EMDH).

Protection sanitaire

L'Unité de Protection Sanitaire (UPS) a été établie récemment et regroupe quatre entités relevant autrefois de directions séparées. Elle recevra les allocations nécessaires à son bon fonctionnement. Les tâches qu'elle devra assumer sont les suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre une politique et une législation de santé animale
- Mettre la santé animale au service de la santé publique (sécurité sanitaire des aliments, lutte contre les zoonoses)
- Assurer la fonctionnalité d'un système de surveillance épidémiologique
- Assurer la fonctionnalité d'un système de quarantaine animale et végétale
- Faciliter l'accès aux marchés extérieurs en garantissant que les produits haïtiens répondent aux normes internationales
- Veiller au respect de la réglementation en matière sanitaire

Les principaux domaines d'intervention du MARNDR sur le plan vétérinaire et phytosanitaire ne sont pas encadrés par des textes faisant force de loi et l'institution ne peut s'appuyer sur des textes pour exercer son mandat de protection sanitaire. Le rôle de l'UPS sera particulièrement important pour la définition d'un cadre légal et réglementaire afin de protéger les consommateurs et producteurs locaux et de fournir les garanties nécessaires pour la certification des exportations agricoles. En collaboration avec les entreprises d'exportation, un système performant de contrôle de la qualité et de la traçabilité des produits sera établi.

Financement

Le Ministère capitalisera sur les acquis du projet SYFAAH (Système de Financement et d'Assurances Agricoles) initié durant la période précédente dans les domaines du crédit de campagne, de l'assurance agricole et du fonds d'assurance prêts agricoles. Il honorera les engagements pris de contribuer au fonds d'assurance prêts qui vise à inciter les institutions de micro-finance à offrir des financements aux producteurs et entreprises de transformation agricoles. Avec les institutions de micro-finance présentes dans les plaines, il participera à la mise au point de produits financiers adaptés pour l'acquisition de petit matériel agricole (charrues à traction animale, motoculteurs, motopompes). Dans les zones de montagne, des interventions alliant crédit et subvention seront d'autre part développées pour favoriser la régénération des plantations caféières et cacaoyères.

L'Unité de Promotion des Investissements dans le Secteur Agricole (UPISA) continuera à appuyer les investisseurs potentiels du secteur formel dans l'élaboration de plans d'affaires et de dossiers bancables pour soumission aux institutions financières.

Renforcement institutionnel

La résolution du Conseil d'Orientation Stratégique du MARNDR en date du 28 février 2014 a entériné le plan de réforme institutionnelle du MARNDR et affirmé sa volonté de procéder à la mise en œuvre des recommandations formulées. Le processus a cependant été affecté par le climat d'instabilité politique qui a suivi et qui s'est traduit par une succession rapide de ministres et directeurs généraux. Il sera relancé.

La vision définie dans le plan de réforme se résume en cinq points :

- Développer un MARNDR en mesure (i0 d'apporter les services dont ont besoin les agriculteurs et autres acteurs du secteur (ii) d'attirer les investissements privés qui font défaut aujourd'hui.
- Mettre un accent particulier sur les fonctions de pilotage et de régulation sur les fonctions d'accompagnement des acteurs
- Miser sur la déconcentration. Le renforcement des capacités d'administration et de gestion des DDA est indispensable.
- Assurer une meilleure intégration des projets et programmes au sein du MARNDR.
- Rationaliser l'organisation du Ministère en réduisant le nombre de directions

Trois volets transversaux sont stratégiques pour la réforme et auront des effets immédiats bénéfiques (i) pour l'atteinte des objectifs sectoriels du MARNDR et (ii) pour la conduite des autres volets de la réforme. Ce sont : la gestion des ressources humaines, la programmation et le suivi, la gestion financière. Un nouveau dispositif de gestion des ressources humaines sera mis en place. En matière de gestion des ressources humaines, il s'agira de :

- Définir les postes clés prioritaires pour chaque direction et unité et préciser les mouvements pour les pourvoir
- Mettre en œuvre un plan de départ à la retraite qui libérera les postes nécessaires
- Procéder à un état des lieux des ressources humaines du MARNDR et d'élaborer le plan d'évolution des ressources humaines (recrutement, mutation, départ, renforcement de capacité)
- Élaborer avec le Ministère de l'Économie et des Finances le plafond d'emplois sur 5 ans et de revoir la grille indiciaire afin de développer un système de carrière

Pour la programmation et le suivi, on devra :

- Généraliser l'approche programmatique
- Institutionnaliser le suivi-évaluation
- Intégrer les projets et programmes dans le cycle budgétaire du Ministère
- Mettre en place des programmes départementaux

La gestion des ressources humaines est le chantier le plus critique de la réforme. Si la question de fond relative aux carrières dans la fonction publique relève de décisions du gouvernement et de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH), le MARNDR peut sans attendre rénover sa gestion des ressources humaines. Il s'agit de passer d'une administration du personnel à une administration fondée sur la gestion des emplois et des compétences et sur le suivi de la performance des agents. Une redéfinition des postes en lien avec la nouvelle organisation est nécessaire puis une évaluation des ressources humaines sur l'ensemble du territoire afin de concevoir des plans de redéploiement, recrutement, départ et formation, plans dont l'exécution sera étalée sur les 5 ans.

Le renforcement de l'Unité d'Études et de Programmation sera une pièce maîtresse de la réforme. Une première restructuration a été opérée autour de quatre services :

- Définition des politiques et stratégies
- Études et Programmation
- Suivi et évaluation
- Statistiques agricoles

Ces services disposeront des ressources humaines adéquates. L'approche programmatique sera adoptée au niveau de toutes les directions et la gestion axée sur les résultats sera systématisée. Le système de suivi-évaluation sera rendu pleinement opérationnel et la structure responsable disposera d'un budget propre. Le cycle programmation-budgétisation sera alimenté par les résultats du suivi-évaluation. Le service de statistiques disposera de cellules au niveau des DDA permettant de produire des données fiables.

Vu l'importance des investissements dans le sous-secteur irrigation et les risques que présentent maintenant les changements climatiques pour ces infrastructures, des dispositions seront prises pour capitaliser sur les expériences passées et améliorer la coordination des acteurs. Une table sectorielle sur l'irrigation sera mise en place pour le suivi des opérations des différents intervenants et l'harmonisation des approches. Une étude de capitalisation sur les pratiques de transfert de gestion aux associations d'irrigants sera réalisée afin de permettre une mise à jour de la méthodologie et des modules de formation seront élaborés. Des ressources humaines disposant d'un référent spécialisé dans la gestion sociale de l'eau d'irrigation seront mobilisées pour appuyer les opérateurs intervenant sur cette thématique.

V- EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENT

La mise en œuvre du PNIA a pour objectif d'améliorer qualitativement et quantitativement le secteur agricole par le financement d'axes prioritaires. L'estimation des couts d'investissement est basée sur les couts existants dans les programmes et projets en cours dans le pays. Les coûts pour certains axes sont estimés sur la base des couts unitaires d'aménagement et d'acquisition des biens et services.

Les besoins en financement du PNIA 2016-2021, estimés à plus de 796 millions dollars des Etats-Unis sont présentés dans le Tableau 1. Plus de détails sont fournis dans le tableau en annexe 1. L'amélioration des infrastructures agricoles et aménagement des bassins versants sont les axes interventions les plus importants en termes de ressources à affecter. L'irrigation représente environ 36% des besoins d'investissements.

En effet, l'irrigation joue un rôle prépondérant dans l'agriculture. Les changements observés dans le climat ces derniers temps font ressortir la nécessité de pouvoir concourir à une bonne

maitrise de l'eau pour répondre aux besoins de production agricole. De plus, les dégâts causés par le cyclone Matthew au début du mois d'Octobre 2016, exigent des interventions conséquentes et immédiates dans le secteur de l'irrigation.

Dans le cadre de la maitrise de l'eau pour la production agricole, ce plan introduit la culture sous serre à travers le pays. Le développement de cette technique permet d'encourager l'installation de jeunes entrepreneurs dans le secteur agricole, de favoriser la modernisation d'exploitations agricoles, de soutenir la gestion durable de l'eau et d'inciter le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

L'aménagement de bassins versants à travers l'utilisation d'approches diversifiées (agroforesterie, reforestation, mise en place de structures physiques et biologiques) absorbe environ 18% du budget du PNIA, ce qui traduit la priorité accordée à la préservation, à la gestion durable de l'environnement et à la nécessité de mettre en place les conditions nécessaires à la réduction des risques dans l'agriculture.

Le développement des filières occupe aussi une place importante dans le budget du PNIA. L'appui à la production végétale qui représente 15% du budget sert à appuyer l'accès des agriculteurs aux intrants nécessaires à l'intensification des périmètres irrigués qui seront aménagés et d'autres milieux à fortes potentialités de production. L'élevage qui occupe une place relativement importante dans l'activité économique du secteur primaire reçoit environ 6% du budget. Dans le cadre de l'intervention dans l'élevage, un accent sera mis au cours de la première année à la recapitalisation des exploitations qui ont perdu leurs bétails dans les zones affectes par le cyclone. Dans le cadre d'une recherche de synergie entre les secteurs d'activités, l'élevage tirera des avantages dans les investissements qui seront effectués sur les cultures et l'environnement.

Parallèlement aux interventions de développement programmées dans la production et l'élevage, un accent particulier est mis sur le développement des services publics agricoles qui permettent de réduire l'incidence des pestes sur les productions animales et végétales. De même, l'appui à la recherche et à la diffusion d'innovations et les efforts pour le renforcement du système de financement des activités constituent des interventions significatives dans le processus d'amélioration de la production agricole dans le pays.

Finalement, le plan met l'accent sur le renforcement institutionnel. Plusieurs projets financés par les partenaires techniques et financiers ont des activités sur le renforcement institutionnel. Le montant indiqué ici ne reflète pas tous les financements qui sont insérés dans les programmes des donateurs pour le renforcement de la capacité d'intervention du MARNDR. L'accent est mis ici principalement sur le renforcement de l'Unité d'Etude et de Programmation (UEP) du MARNDR particulièrement pour le pilotage du PNIA.

Tableau 3: Répartition des coûts de financement du PNIA 2016-2021 par axe d'intervention

Interventions	Total financement requis ('000 USD)	%
1. Infrastructures agricoles et aménagement de bassins versants		
1.1. Irrigation	283,500.00	36
1.2. Aménagement de bassins versants	140,706.89	18
2. Développement des productions végétales, animales et de la pêche		
2.1. Elevage	51,500.00	6
2.2. Aquaculture et pêche	30,647.50	4
2.3. Production végétale (y compris outillage et équipements)	120,328.50	15
2.4. Appui à la commercialisation et à la transformation	46,500.00	6
3. Développement des services publics agricoles		
3.1. Recherche, formation et vulgarisation	67,644.49	8
3.2. Protection sanitaire	24,821.93	3
3.3. Financement de l'agriculture	25,000.00	3
3.4. Renforcement institutionnel	5,625.00	1
Total	796,274.31	100

VI-. PLAN INDICATIF DE FINANCEMENT

Le plan indicatif de financement vise à montrer l'origine des fonds qui seront utilisés dans la mise en œuvre des différents axes du plan d'investissement. Les interventions programmées dans le plan d'investissement paraissent ambitieuses mais nécessaires en raison de l'importance économique et sociale de l'agriculture dans le pays. La mise en œuvre du plan suppose la collaboration de l'ensemble des acteurs impliquées dans le secteur agricole. Le MARNDR, tout en intervenant dans la réalisation de certaines opérations, encouragera la participation des donateurs, les ONG, le secteur privé commercial, les producteurs engagés dans l'agriculture, ainsi que les organisations de la société civile.

La répartition des coûts du PNIA entre les différents acteurs impliqués dans le secteur agricole est présentée dans le Tableau suivant. Le financement du PNIA provient de plusieurs sources y compris le Gouvernement Haïtien (GOH), les partenaires techniques et financiers (PTF), les organisations non gouvernementales (ONG), les producteurs et leurs organisations et le secteur privé.

Dans le cadre des contributions espérées pour la mise en œuvre du PNIA, sur un montant de plus de 796 millions dollars, le Gouvernement fournirait environ 22%, les donateurs 19% et le secteur privé 5%. Environ 53% du budget du PNIA serait encore à rechercher. Les contributions du Gouvernement est estimée sur la base des prévisions dans les budgets antérieurs et de sa part

dans les projets des PTF actuellement en cours de le pays. Il contribuera à des degrés variables au financement de toutes les composantes du PNIA.

Il est généralement accepté que le secteur agricole est l'un des piliers de croissance économique dans le pays. Pour stimuler la création de richesse dans les prochaines années, le Gouvernement devra faire un effort soutenu pour contribuer de manière significative au financement de l'agriculture. Le Gouvernement dans son ensemble et toutes les parties prenantes du pays devront s'engager pleinement dans la définition et l'exécution de politiques qui favorisent le développement agricole en commençant d'abord par une allocation budgétaire plus substantielle.

En matière d'investissement dans le secteur agricole, les partenaires techniques et financiers représentent, après les producteurs haïtiens, la source de financement la plus importante du pays depuis une période relativement longue. Ils fournissent de plus de 70% des investissements budgétisés dans le secteur agricole. Ils opèrent soit en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, soit en intervenant à travers divers types d'opérateurs. Sur la base d'une estimation des fonds disponibles dans les projets actuellement financés par les PTF sous la coordination du MARNDR, leurs contributions dans le financement du PNIA représentent environ 19% des besoins. De nombreuses interventions très diversifiées sont actuellement implémentées à travers le pays par un grand nombre d'acteurs. Dans tous les cas, des synergies et complémentarités seront recherchées afin d'éviter les duplications et rechercher une meilleure allocation des ressources.

Les contributions espérées du secteur privé représentent environ 5% des besoins de financement. La participation se concentre dans le financement dans des activités de production dans les domaines de l'élevage, de l'aquaculture et de l'agriculture. Le secteur privé impliqué dans l'agriculture est composé des petits et moyens agriculteurs et des gros du secteur des affaires. La contribution du secteur privé au développement de l'agriculture a toujours été très importante bien que le niveau de sa participation dans les investissements n'est pas évalué de manière précise. En effet, les petits producteurs estimés à plus d'un million sont les plus gros investisseurs dans l'agriculture en Haïti. Les investissements du secteur privé des affaires ont été relativement faibles en raison entre autres du manque de financement adapté et des risques de divers ordres auxquels les acteurs du secteur font face. Des investissements du secteur privé peuvent être aussi espérés dans le domaine de la commercialisation et de la transformation agroalimentaire. L'évaluation de la contribution au financement du PNIA sera effectivement faite lors de la phase de mise en œuvre. Le Gouvernement doit toutefois redoubler d'efforts pour créer des conditions favorables au développement d'un secteur privé compétitif au niveau de tous les segments des filières agricoles.

Il existe un écart de financement important à combler pour l'exécution du PNIA. Environ 53% (\$426 millions) des besoins de financement du PNIA ne sont pas encore disponibles. Plusieurs programmes et projets portés par les PTF sont en trains d'être implémentés dans le pays. D'autres sont en phase de formulation. Les déficiences en matière de disponibilité des

informations n'ont pas permis de les considérer dans le cadre du budget du PNIA. De grands efforts devront être faits non seulement pour coordonner et organiser les financements disponibles dans le secteur mais aussi pour en mobiliser d'autres afin de combler les vides. Parallèlement, le secteur de l'agriculture doit relever le défi d'amélioration de sa capacité d'absorption des ressources mises à sa disposition aussi bien par le Gouvernement Haïtien que par les partenaires techniques et financiers (PTF).

Tableau 4: Répartition du budget du PNIA 2016-2021 par source de financement ('000 USD)

Axes d'intervention	GOH	Acquis des Donateurs	Secteur privé	Financement à rechercher	Total
1. Infrastructures agricoles et aménagement de bassins versants					
1.1. Irrigation	30,769.23	28,930	0	233,801.00	283,500.00
1.2. Aménagement de bassins versants	42,307.60	44,361	0	54038.00	140,706.89
2. Développement des productions					
végétales, animales et de la pêche					
2.1. Elevage	7,692.31	500	30,000	13,308.00	51,500.00
2.2. Aquaculture et pêche	7,350	14,701	3,000	5,596.00	30,647.00
2.3. Production végétale (appui aux	53,846.15	30,358	10,620	25,504.00	120,328.5
filières)					
2.4. Appui à la commercialisation et	13,846.15	1,500	0	31,154.00	46,500.00
transformation					
III. Développement des services					
agricoles et appui institutionnel					
3.1. Recherche, formation,	11,538.46	19,232.00	0	36,874.00	67,644.49
vulgarisation					
3.2. Protection sanitaire	1,518.18	8,554	0	14,750.00	24,821.93
3.3. Financement	7,692.31	350	0	16,958.00	25,000.00
3.4. Renforcement institutionnel	1,250.00	380	0	3,995.00	5,625.00
Total	177,810.94	148,866	43,620	425,977.00	796,274.31
%	22	19	5	53	

VII. ANALYSE FINANCIERE DU PNIA 2016-2021

7.1. Analyse financière sommaire

Une analyse cout/bénéfice a été conduite afin de dégager l'impact du PNIA sur la création de valeur ajoutée dans le secteur agricole. La démarche consiste à comparer une situation où il n'y a pas de plan (sans plan) d'avec la situation d'exécution du plan actuel. Les bénéfices directs du plan sont déterminés ainsi que les couts encourus pour sa mise en œuvre. Le taux de rendement interne (TRI) et la valeur actuelle nette (VAN) ont été utilisés pour jauger de la viabilité économique du plan. Le VAN qui est la différence entre les cash-flows actualisés a été calculé sur une période de 15 ans avec un taux d'actualisation de 12%.

Les principaux bénéficies du PNIA viendront surtout des investissements qui seront effectués dans la réhabilitation et construction d'infrastructures d'irrigation, les aménagements de bassins versants, l'intensification et diversification agricole, l'élevage et la pêche, l'amélioration de la santé des plantes et des animaux, la recherche/formation et vulgarisation, etc. Les bénéfices attendus sont notamment :

- une augmentation de la productivité agricole des principales cultures (riz, haricot, banane, légumes, maïs, etc.) ;
- une intensification et diversification de la production agricole
- une amélioration de la production dans l'élevage (œuf, poulet, caprin, viande bovine, lait, poisson) et dans la pêche et aquaculture ;
- une diminution des pertes dues aux inondations et à la sècheresse;
- amélioration de la capacité de génération de connaissances et de savoir-faire ;
- une réduction des risques climatiques ;
- etc.

Les coûts considérés sont les montants qui seront engagés dans les différentes composantes du plan. Des coûts récurrents sont également pris en compte dans les calculs. Ces coûts qui seront à la charge de la communauté et ou de l'Etat, concernent surtout l'entretien des infrastructures et équipements mis en place dans le cadre du plan, les frais de fonctionnement et d'entretien des laboratoires, etc.

Le taux de rentabilité interne obtenu dans la mise en œuvre du plan est de 49% sur une période de 15 ans. Ce résultat montre que le plan est globalement profitable. Sa mise en œuvre aura des retombées positives notamment sur l'économie agricole en Haïti. La valeur actuelle nette (VAN) dégagée par l'ensemble du plan est de plus de 709 millions dollar des Etats-Unis, ce qui dénote de sa rentabilité au taux d'actualisation de 12%.

7.2. Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité a été conduite en considérant deux possibilités : l'évolution de l'inflation et les risque liées à la sécheresse et aux inondations. Dans le premier cas, on suppose que les coûts de financement du plan vont augmenter de 10 et 15% tout en laissant inchangées les différentiels de valeur ajoutée. Dans le deuxième cas, on suppose que des inondations et des cas de sécheresse font baisser les bénéfices espérés de 50% et de 70% tout en maintenant les mêmes coûts.

Les résultats montrent que le taux de rentabilité interne (TIR) diminue dans tous les cas. Dans le cas de d'un taux d'inflation de 15% et de 20%, le TIR est de 42 et 40%, respectivement. Dans le cas des pertes dues aux catastrophes climatiques, le TIR est de 22% pour une réduction de 50% des bénéfices et de 9% pour des pertes allant jusqu'à 70%. Ces résultats montre la rentabilité du plan diminue avec la persistance de l'effet des mauvaise climatique. Une perte de plus de 60% des productions rend le plan peut attractif du point de vue financier.

VIII- - MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Pour assurer ses missions et ses fonctions, le MARNDR dispose de services centraux, de services déconcentrés et d'organismes autonomes. Le niveau central est le niveau de conception, de définition des politiques et des stratégies, des programmes afférents, du suivi de leur mise en œuvre, un niveau de définition des règles et du suivi de leur application. Le niveau déconcentré est le niveau opérationnel chargé de mettre en œuvre les politiques et les stratégies sur un espace territorial donné avec les acteurs du secteur.

La déconcentration du MARNDR est une nécessité reconnue par tous. Elle est confortée par la volonté du MARNDR d'adopter une approche territoriale dans ses interventions. Cette approche territoriale induit un mode de programmation territorialisé qui croise les orientations du MARNDR avec les priorités et spécificités départementales définies dans un cadre partenarial avec les autres acteurs.

Le ministère sera structuré autour de trois blocs organisationnels rattachés à la Direction Générale :

- o Le bloc des 5 grandes directions techniques :
 - La Direction de l'Aménagement (DA) regroupant la DIA et la DRFS
 - La Direction des Filières (DF) regroupant les filières animales et végétales
 - La Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPAQ)
 - La Direction de l'Innovation (DI) (regroupant les fonctions de services liées à la recherche, la vulgarisation et la formation)
 - L'Unité de Protection Sanitaire (UPS) (statut en cours de redéfinition)
- Le bloc des fonctions transversales et de support :
 - L'Unité d'Etudes et de Programmation (UEP)
 - La Direction des Affaires Administratives et Budgétaire (DAAB)
 - La Direction des Ressources Humaines (DRH)
 Auxquelles s'ajoutent :
 - L'unité de passation des marchés
 - L'unité juridique
 - L'unité de coopération externe
 - L'unité d'audit interne et d'inspection
 - L'unité informatique
 - L'unité de communication.
- Le bloc lié aux DDA
 - L'Unité de Coordination des DDA et du Développement Local (UCDDADL)
 - Les 10 DDA avec les DDA ajointes et les BAC.

L'organigramme du MARNDR a été redéfini en conséquence, un projet de loi organique sera soumis aux instances habilitées.

Le rôle des DDA sera d'assurer :

- Le suivi de la situation des sous-secteurs et filières sur son territoire
- La concertation inter-acteurs (dont les tables sectorielles départementales)
- La programmation territoriale des actions en concertation avec les acteurs
- L'organisation, la coordination et le suivi des actions sur le département
- L'appui à l'organisation des filières et des acteurs
- Les fonctions de contrôle
- La maîtrise d'ouvrage des interventions sur financement public (par délégation du MARNDR)

Les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) garantissent :

- La mise en œuvre des activités de terrain du MARNDR
- L'appui à la structuration des producteurs et à la concertation inter-acteurs
- Le suivi des actions des intervenants, l'information et le conseil
- La collecte des données et la diffusion des informations

Les DDA et les BAC sont cependant en sous-effectifs de cadres dirigeants et de professionnels. Une première évaluation montre que 30% des agents sont éligibles à la retraite ainsi que les deux tiers des cadres dirigeants. Elle chiffre les besoins minimum des DDA et BAC à 900 personnes, dont 230 ingénieurs et 300 techniciens, sans compter les besoins pour la protection sanitaire. Des moyens adéquats seront alloués à la déconcentration. Un pourcentage de déconcentration du budget sera fixé chaque année pour aboutir à un ratio minimum de 75% du budget exécuté au niveau déconcentré. Dès la fin de la première année, il est prévu qu'un plan de redéploiement, de recrutement et d'équipement des DDA et des BAC soit défini pour mise en œuvre sur les trois années suivantes. Les procédures de gestion administratives et financières des structures déconcentrées sera défini et le système de redevabilité des DDA sera rendu fonctionnel. L'Unité de Coordination des DDA et du Développement Local (UCDDADL) sera renforcée dans son rôle de coordination et de supervision des DDA.

IX- PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DU PNIA

Nous avons déjà évoqué le déficit de gouvernance que souffre le secteur. Cette problématique est relativement complexe car il existe une multitude d'acteurs. Ces acteurs se retrouvent à différents échelons — stratégique ou opérationnel- et sont de nature différente : politique, économique et social. Il s'agit d'acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Leur influence peut-être directe ou indirecte suivant leur position dans l'offre de services ou de biens dans le secteur.

À rappeler qu'au regard des engagements pris dans le cadre d'accords internationaux (accords de dons et/ou de prêts, convention de financement, conventions internationales telle que la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide) ou d'accord nationaux (convention de siège,

FIOP...), les PTF ont pour obligation de s'aligner sur les politiques et les stratégies nationales afin d'améliorer l'efficacité des investissements consentis dans un secteur.

Compte tenu de l'effectif relativement élevé de ces acteurs, la gestion globale du PNIA reposera sur six principes fondamentaux : (i) la concertation; (ii) La participation, (iii) l'Alignement ; (iv) la décentralisation des actions, (v) 'Harmonisation, (vi) l'appropriation

9.1. La Coordination

La coordination du PNIA sera effective à deux niveaux : Stratégique et opérationnel

A. Niveau stratégique

Il sera constitué un Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre pour assurer la fonction de **pilotage stratégique** et dont le MARNDR assurera le secrétariat technique. Le Comité sera composé de tous les ministères impliqués dans l'exécution du Plan national d'investissement agricole (PNIA) tel que le MPCE, MEF, MDE, MTPTC, le MCI, MSPP, MENFP, et ceux du tourisme et de la condition féminine. On y retrouvera aussi les principaux partenaires techniques et financiers. À titre d'observateurs, seront invités les Présidents des Commissions de l'agriculture de la Chambre des Députés et du Senat. Le comité Pilotage se réunit chaque année notamment avant l'élaboration du budget national.

La mission du Comité de Pilotage du PNIA sera de :

- ✓ Assurer la coordination et le suivi des interventions de l'ensemble des partenaires impliqués dans sa mise en œuvre;
- ✓ Mobiliser les ressources financières et techniques, manquantes ou additionnelles, nécessaires à l'implémentation du PNIA
- ✓ Veiller à l'alignement de ces interventions au cadre stratégique du PNIA
- ✓ Faciliter l'appropriation du PNIA au niveau de la sphère décisionnelle
- ✓ Approuver les bilans annuels d'exécution
- ✓ Valider le plan de programmation
- ✓ Assurer le suivi stratégique du PNIA

Le **pilotage technique** du PNIA sera assuré par le Conseil d'Orientation Stratégique du MARNDR (COS) dont la fonction est de « *rendre cohérentes les interventions des différents services du ministère avec la politique sectorielle sur le plan du programme, du budget et du calendrier d'exécution »¹³ élargi à d'autres acteurs institutionnels concernés Le COS qui comprend déjà le Ministre, les Secrétaires d'État, le Directeur Général, les Directeurs Généraux de l'ODVA, de l'INARA, du BCA, du Coordonnateur de la CNSA se transformera en Comité de Pilotage Technique en y intégrant le FDI, l'IHSI, le CIAT et deux Représentants de la société civile agricole. Le secrétariat technique est assuré par l'UEP. Le comité de Pilotage technique se réunit chaque six (6) mois.*

 $^{\rm 13}$ Cf. Art. 94 à 96 /Décret du 17 mai 2005 portant sur l'organisation de l'administration centrale. Le Moniteur du 06 juillet 2005. Spécial No 6

La mission confiée au comité de pilotage technique se résume en ces points :

- ✓ Vérifier les synergies et les complémentarités entre les projets inscrits dans le Programme d'investissement public (PIP) du MARNDR et leur conformité avec les grandes orientations du PNIA;
- ✓ Vérifier la conformité des projets des partenaires aux orientations du PNIA;
- ✓ Fournir les éléments de réflexion stratégique et formuler des avis techniques argumentés au Comité de Pilotage ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage;
- ✓ Établir les procédures de mise en œuvre du PNIA;
- ✓ Examiner les bilans annuels, le rapport d'évaluation et les rapports techniques circonstanciés;
- ✓ Élaborer un rapport annuel de performance des projets et programmes du secteur.
- ✓ Piloter les évaluations du PNIA (mi-parcours, finale)
- ✓ Assurer le suivi technique du PNIA

Ces deux comités devront travailler en étroite synergie avec d'autres dispositifs de concertation existant et pouvant permettre une meilleure prise en compte des préoccupations des acteurs du secteur agricole et aussi une meilleure prise de décision.

B. Niveau opérationnel

A l'échelle opérationnelle la coordination et le suivi du PNIA est du ressort de l'Unité d'Étude et de Programmation du MARNDR qui par sa nature transversale, ses attributions et ses relations avec les instances internes et externes du ministère se trouve en meilleure position pour le faire. Les différentes activités liées à la fonction opérationnelle seront assumées par les différentes Directions Techniques identifiées lors de la définition des différents programmes, et en cohérence avec leurs attributions, et en respectant le principe de base de la recherche de l'efficacité, à travers la séparation et la complémentarité des rôles. Il sera inclus les projets sous financement externes en cours de réalisation.

Au niveau des directions départementales il est créé le **Comité Consultatif et de Suivi** au niveau des départements bénéficiant des investissements du PNIA. Ce comité consultatif sera issu de la Table Sectorielle Agricole Départementale. Son secrétariat est assuré par le Directeur Départemental. Il sera chargé, entre autres, de :

- Assurer la conformité des actions avec les défis départementaux
- Informer le comité technique de pilotage de l'évolution du secteur au niveau départemental
- Veiller à l'application des décisions prises au niveau du pilotage stratégique

9.2 Le Suivi et évaluation

Il sera mis en place un dispositif participatif de suivi et d'évaluation qui associera l'ensemble des parties prenantes. Ce dispositif devra favoriser la production d'outils d'aide à la décision, faciliter la diffusion et le partage des informations au niveau national et départemental.

Le suivi et l'évaluation du PNIA seront réalisés suivant un cadre global de manière à évaluer les performances générales du secteur agricole et mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des programmes et projets d'investissement.

On distinguera (1) le suivi d'exécution; du (2) suivi d'impact. En ce qui concerne l'évaluation, on procédera à une évaluation à mi-parcours du PNIA et une évaluation ex-post pour mesurer les impacts du PNIA.

9.2.1 Finalités du dispositif

Le montage du dispositif institutionnel de suivi-évaluation du PNIA se fera suivant deux paliers complémentaires qui intègrent les besoins des différentes parties prenantes :

Pallier stratégique. Les données générées serviront à alimenter les réflexions du Comité de Pilotage à travers les bilans annuels, le rapport de performance sectorielle. Ce sont des indicateurs agrégés ou de synthèses qui concernent les objectifs globaux.

Pallier Opérationnel. Les données plus fines seront recherchées par la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation des programmes/projets du PNIA. Ces données concerneront beaucoup plus les résultats spécifiques

Ce dispositif aura, entre autres, pour finalités de :

- Mesurer les retombées des investissements agricoles dans le milieu rural;
- Offrir aux décideurs les éléments de réorientation stratégique;
- Permettre une appréciation de la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans le pays;
- Fournir les éléments de plaidoyer au MARNDR pour l'augmentation de son budget d'investissement;
- Produire des bases concrètes de travail pour les acteurs intersectoriels concernés par le développement agricole

De manière plus spécifique, à travers le dispositif il sera question de

- Générer, compiler et disséminer les analyses et les données pertinentes pour le développement agricole
- Effectuer des analyses de la stratégie d'investissement dans le secteur et ses soussecteurs
- Poursuivre dans la sensibilisation des acteurs sur la pertinence des investissements dans le secteur agricole;
- Encourager le dialogue et l'échange de données et de connaissances entre les différents secteurs.

9.2.2 Montage et rôles

La mise en œuvre de ce dispositif se fera à deux niveaux pour alimenter les comités de pilotage et faciliter la prise de décisions stratégiques et opérationnelles sur la base d'informations claires, précises et vérifiables. Ceci devra favoriser la transparence des opérations et participer à la recevabilité du PNIA. Les indicateurs seront élaborés au besoin en fonction du plan de suivi-évaluation qui sera élaboré par les spécialistes de l'Unité d'Etudes et de Programmation (UEP) du MARNDR et de l'Unité de Statistiques Agricoles et d'Informatique (USAI).

Il est plus pertinent de confier cette tâche à UEP et USAI sachant que ces unités sont les premiers concernés dans la génération de données pour mesurer l'exécution et la performance du PNIA. Leurs besoins d'informations étant permanents, ils pourront éviter les duplications dans la collecte des informations de base. D'autres entités comme la CNSA et l'IHSI participeront au dispositif de collecte des données.

En ce qui concerne l'évaluation, on procédera à une évaluation à mi-parcours du PNIA et une évaluation ex-post pour mesurer les impacts du PNIA.

Tableau 5: UEP et USAI dans le suivi d'impact

Entités impliquées	Rôles	Finalités
UEP	 ✓ Conception des indicateurs ✓ Analyse des données ✓ Utilisation pour l'évaluation finale 	 ✓ Production de rapport ✓ Évaluation ✓ Revue de portefeuille
USAI	 ✓ Collecte données primaires (revenu agricole) et données secondaires ✓ Traitement ✓ Analyse 	 ✓ Établissement base de données

Tableau 6 : UEP, USAI, DDA dans le suivi d'exécution

Entités impliquées	Rôles	Finalités
UEP	 ✓ Définition des indicateurs ✓ Établissement basse de données ✓ Animation du dispositif de SE ✓ Production de rapport 	✓ Bilan annuel✓ Programmation✓ Analyse✓ Évaluation
USAI	 ✓ Collecte de données de terrain (enquêtes, sondage) ✓ Traitement et rapport ✓ Établissement base de données 	 ✓ Rapport ✓ Base de données ✓ Alimentation site internet du MARNDR
DDA Comité Consultatif et de Suivi	✓ Collecte des données✓ Vérification	✓ Rapport

La matrice suivante donne une première liste d'indicateurs, qui sera corrigée et complétée au besoin

Tableau No 7: Indicateurs d'impact

Indicateurs d'impact	t				
Indicateurs	Prévisions (Ligne de base à determiner)	Unités	Sources méthodologie	Fréquence de la mesure	Niveau d'agrégation des données
PIBA (Produit Intérieur Brut Agricole)	?	En millions de gourdes	IHSI/BRH	Annuelle (il existe des estimations trimestrielles)	IHSI
Taux annuel de croissance du PIBA		%	IHSI/BRH		
Taux annuel de couverture des besoins alimentaires [Dépendance alimentaire du pays]	?	%	CNSA/USAI	Annuelle	USAI
Prévalence de l'insécurité alimentaire		%	CNSA	Semestrielle/Annuell e	
Ratio importations agricoles/exportations agricoles	?	nombre	MCI/BRH/MEF	Annuelle	USAI
Ratio exportations agricoles/Importations alimentaires		Nombre	AGD/MCI/BRH	Annuelle	USAI
Productivité de la terre	?	Gdes/ha	Rapports des projets/Rapports des Annuelle DDA/Rapports des OPS		UEP
Productivité du travail/actif	?	Gdes/ha	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS		UEP
Taux d'amélioration des revenus des producteurs agricoles		%	USAI/Enquête / Sondage	Annuelle	USAI
Part du budget national alloué au secteur agricole		% Gdes	MEF/MPCE/ Loi de finances	Annuelle	UEP
Nombre d'emplois crées dans le secteur agricole		nombre	USAI/MEF/IHSI		UEP/USAI

Tableau 8 : Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats									
Indicateurs		Prévisions	Unités	Sources méthodologie	Fréquence de la mesure	Niveau d'agrégation des données			
a.	INFR	ASTRUCTU	JRES AGRICO	OLES ET AMI	ÉNAGEMENT DES BASSINS	VERSANTS			
Nouvelles irriguées		surfaces	10 000	На	DIA/ Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Trimestrielle	UEP		
Nombre construits	de	serres	1 000 000	M2	DIA, Rapports des DDA/ Rapports des OPS	Trimestrielle	UEP		

Indicateurs de résultats								
Indicateurs	Prévisions	Unités	Sources méthodologie	Fréquence de la mesure	Niveau d'agrégation des données			
Longueur de pistes rurales construites	400	Km	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Trimestrielle	UEP			
Longueur de Haies vives productives (canne-à-sucre, ananas, figue banane) ;	8 571 000	Ml	Rapport trimestriel de l'INCAH/ DPV/ du projet Cacao/Rapports des DDA	Trimestrielle	UEP			
Nombre d'essences forestières et fruitières mises en terre ;	5 000000	Plantules	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Trimestrielle	UEP			
Nombre de seuils en pierre sèche érigés dans les ravins	75 000	M^3	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS		UEP			
Nombre de retenues collinaires construites	145	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	DPV			
Micro-retenues pour la collecte des eaux de ruissellement dans les ravines	1100	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	DI/UEP			
Laboratoire de sol construit et équipé partiellement	1	Unité	DI/UEP	Annuelle	DI/UEP			
Instruments hydrométriques achetés, installés et collecte de données météorologique ;	15	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS		DI/UEP			
Sols étudiés et classés	23 475	На	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS		DI/UEP			
b. DÉVE	LOPPEMENT	DES PRODU	ICTIONS VÉGÉTALES, ANI	MALES ET DE L	A PÊCHE			
Nombre de pondeuses total au niveau national	1 000 000	Pondeuses	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP			
Bassins piscicoles	1500	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP			
Nombre de Dispositif de Concentration de Poissons (DCP)	150	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP			
Nb d'opérateurs privés assurant commercialisation fertilisants	?	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS		UEP			
Nb d'opérateurs privés assurant commercialisation semence	?	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP			
Nb d'opérateurs privés fournisseurs d'équipements	?	Unité	Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP			

Indicateurs de résultats									
Indicateurs	Prévisions	Unités	Sources méthodologie	Fréquence de la mesure	Niveau d'agrégation des données				
	c. SERVICES AGRICOLES								
Centres régionaux de services à l'innovation réhabilités	4	Unité	DIA/DI/ Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP				
Ecoles moyennes réhabilitées	2	Unité	DIA/DI/ Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP				
Nombre banque de Germoplasmes créée	?	Unité	DI/DPV/ Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP				
Nombre de paquets techniques diffusés	?	Unité	DI/ Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP				
Nombre de travaux de recherche issus de l'investissement public ayant fait l'objet d'une publication	?	Unité	DI/ Rapports des projets/Rapports des DDA/Rapports des OPS	Annuelle	UEP				
Établissement d'un système de traçabilité et de contrôle pour des produits	1	Unité	DPV	Annuelle	UEP				
Financement	?	Unité	UPISA	Annuelle	UEP				
Renforcement institutionnel	?	Unité	Direction Générale/ Rapports des projets/Rapports des DDA	Annuelle	UEP				

XI- STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Il y a, en principe, trois (3) grandes sources de financement pour le secteur agricole en Haïti :

- Les Bailleurs de Fonds internationaux
- Le Secteur Privé haïtien, incluant les Entrepreneurs Agricoles (les agriculteurs euxmêmes).
- Le Trésor Public.

En ce qui concerne les Bailleurs de Fonds, il y a lieu de distinguer deux (2) types de financements : les Dons et les Prêts.

Or, depuis l'extinction de sa dette en 2010, Haïti connait une situation pour le moins compliquée en n'étant pas éligible pour les prêts dans le cadre de la coopération bilatérale ou de la coopération multinationale, notamment auprès des institutions de Bretton Woods, et est contrainte de s'en remettre, pour le moment, à une approche de coopération à partir de Dons. Ceci présente l'inconvénient d'annihiler les capacités de négociation de nos dirigeants et d'entraver la mise en œuvre stricte des plans de développement. Pendant la période d'exécution de ce PNIA et peut-être aussi après, les Responsables haïtiens devraient préparer des dossiers susceptibles de faire valoir une crédibilité du pays et de ses dirigeants et une solvabilité retrouvée pour faciliter le retour sur le statut d'Haïti face aux Bailleurs et l'accès aux Prêts, dans la perspective de gros investissements dans les différents secteurs et notamment dans l'Agriculture. Dans un premier temps, des dossiers corrects et sérieux devraient permettre de solliciter des Partenaires Financiers une augmentation de leurs enveloppes. Dans un second temps, il s'agirait d'envisager le passage d'un régime de dons à un régime d'emprunts.

Des mesures d'accompagnement doivent être prises pour attirer l'investissement du secteur privé. En ce sens, les possibilités de mise en place de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), existant déjà sur le papier mais encore opérationnelle, doivent être étudiées. Parallèlement, il parait aussi intéressant de créer un Fonds d'Investissement Agricole, à partir de nouvelles taxes en faveur du secteur. Si une taxe de 1% est appliquée sur les 2 milliards de dollars US d'importations annuelles de produits agricoles et alimentaires, c'est quelque 20 millions de dollars qui seront rendus disponibles pour démarrer et faire fonctionner ce Fonds.

Le Fonds de Développement Industriel (FDI) finance déjà des projets d'entreprises agricoles (entreprises agricoles proprement dites, entreprises d'agro-transformation, projets conduits par regroupements d'entrepreneurs agricoles). La Banque Nationale de Crédit (BNC) est intéressée à financer les activités et projets dans le secteur agricole. Il y a lieu de chercher à comprendre leurs projets, de mieux appréhender leur mode de fonctionnement et de les impliquer dans le financement des activités agricoles.

Il y a lieu aussi de renforcer l'Unité de Promotion des Investissements dans le Secteur Agricole (UPISA) pour la porter à faire effectivement le lien avec le secteur privé. Les

attributions de l'UPISA sont à clarifier, pour la porter à jouer normalement son rôle et à remplir d'éventuelles nouvelles attributions capables de rendre plus efficace dans la promotion des investissements dans le secteur.

Pour remplir convenablement son rôle, l'UPISA doit :

- Disposer du personnel compétent
- Etre dotée des ressources nécessaires`
- Aider dans la promotion et l'appropriation du PNIA
- Aider à la création d'un environnement sécuritaire pour l'investissement.

Si l'UPISA et l'UEP deviennent fortes, même le problème de l'instabilité au niveau du Haut Management du Ministère de l'Agriculture peut être atténué.

L'Etat doit considérer l'Agriculture comme un secteur prioritaire et, à ce titre, cela doit se traduire manifestement dans son budget. Une participation importante de l'Etat, à travers le Trésor Public, au financement des programmes, projets et activités réalisés dans le secteur agricole est essentielle, non seulement pour assurer son développement, mais aussi pour afficher clairement un intérêt réel pour le secteur.

Dans le même temps, le MARNDR doit se mettre en conditions pour assurer effectivement le pilotage du secteur, en indiquant clairement ses choix et orientations, en rassurant les investisseurs potentiels et en faisant des rappels à l'ordre quand c'est nécessaire.

Il faut aussi une bonne communication pour faire connaître le PNIA et les documents stratégiques donnant les orientations du secteur. Ceci peut passer par des ateliers ou des séances d'information à Port-au-Prince ou au niveau des Départements, ou des présentations à l'occasion d'événements organisés dans leurs espaces par des institutions comme la Représentation de la FAO ou du FIDA en Haïti.... La connaissance du PNIA peut être améliorée par une diffusion des éléments essentiels à travers des émissions spéciales réalisées dans les medias.

Dans la perspective de la création d'un cadre global pouvant inciter les potentiels entrepreneurs à investir dans le secteur agricole, il y a des dispositions importantes à prendre. L'Etat peut investir dans des activités productives et rentables. Mais il doit surtout faciliter les investissements, accompagner les producteurs, garantir leur profit et les possibilités de réinvestissement. Il doit contribuer aussi à l'atténuation des risques et offrir des garanties au secteur privé pour le porter à investir dans le secteur agricole. La garantie d'achat par l'Etat des denrées produites et la réouverture des Magasins de l'Etat semblent être des voies de salut.

Enfin, il faut penser à la création d'un Task Force pour réfléchir sur les éléments de résilience du système et pour faire des propositions pouvant faciliter les investissements dans le secteur agricole.

BIBLIOGRAPHIE

BID, 2016. Flux financiers publics et privés dans l'agriculture. CIRAD.

Bénédique Paul (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « *Chapitre 9. Le financement de l'innovation et de la productivité en milieu rural* », 37p, CIRAD-BID

Bénédique Paul, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « *Chapitre 8. Renforcement du système d'innovation* », 49p, CIRAD-BID

Gaël Pressoir et AL (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « chapitre 6 : Les filières agricoles Haïtiennes : un marché intérieur à reconquérir », 47p, CIRAD-BID

Gael Pressoir, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « Chapitre 10.Rôle de l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche en agriculture », 23p, CIRAD-BID

Geert van Vliet et AL (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement « Chapitre 7.La problématique foncière en Haïti : Comment questionner les politiques publiques », 38p CIRAD-BID

Geert van Vliet, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement : « Chapitre 14. Gouverner l'agriculture haïtienne autrement ? », 26p

Jean Payen (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « *Chapitre 12. Quelle politique d'investissement public pour les infrastructures rurales* ?, 63p, CIRAD-BID

Jean Payen, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « *Chapitre 11. Appréciation des projets financés par la Coopération Extérieure dans le secteur agricole et rural, avec une attention particulière portée au portefeuille de la BID* », 50p, CIRAD-BID

MARNDR, 2011. Politique de développement agricole 2010-2025.

MARNDR, 2010. Plan National d'Investissement Agricole

Michel Benoit-Cattin, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement : « Chapitre 1-L'agriculture dans l'économie globale haïtienne »: une vue d'ensemble », 32p, CIRAD-BID

Ministère de l'Environnement (MDE), (2003, Présentation synthétique des Études de Vulnérabilité et l'Adaptation aux Conditions Climatiques Extrêmes en Haïti et dans la Caraïbe, PROGRAMME DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES, Sous-Programme du Plan National d'Adaptation (PANA);

Sandrine Fréguin-Gresh et AL, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « Chapitre 5. Situation actuelle et dynamiques de l'agriculture en Haïti : Proposition d'un outil d'analyse pour conceptualiser et cibler des interventions « sur mesure », 22p, CIRAD-BID

Smucker G.R. et al, 2006 : Vulnérabilité environnementale en Haïti, conclusions et recommandations (USAID) ;

Thierry Giordano, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement « *Chapitre 2-Diagnostic global de croissance et implications pour le secteur agricole*, », 55p, CIRAD-BID

Thierry Giordano, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « *Chapitre 13. Flux financiers publics et privés dans l'agriculture* », 31p, CIRAD-BID

Thomas Poitelon et AL (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement. « Chapitre 4. Vulnérabilité et gestion des risques naturels et commerciaux », 52p, CIRAD-BID

Vincent Geronimi et **AL**, (2016), Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, « *Chapitre 3. Agriculture et capital naturel: enjeux de soutenabilité* », 39p, CIRAD-BID

ANNEXES

Budget détaillé du PNIA 2016-2021 ('000 USD)

Axes	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
1. Infrastructures						
agricoles et						
aménagement de bassins						
versants						
1.1. Irrigation						
1.1.1. Curage et	14,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	18,000.00
déblayage canaux						
primaires et secondaires						
1.1.2. Réhabilitation des	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	60,000.00
systèmes d'irrigation avec						
recherche plus						
d'efficacité						
1.1.3. Implantation de	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	100,000.00
nouveaux systèmes						
d'irrigation plus						
modernes						
1.1.4. Renforcement et	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	1,000.00	5,000.00
consolidation des						
associations d'irrigants						
1.1.5. Appui au		125.00	125.00	125.00	125.00	500.00
développement de						
l'irrigation par pompage						
1.1.6. Développement de	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	100,000.00
serres pour la maitrise de						
l'eau						
1.2. Aménagement de						
bassins versants						
1.2.1. Etablissement de	1,571.35	1,571.35	1,571.35	1,571.35	1,571.35	7,856.75
haies vives avec canne-a-						
sucre, ananas, figue-						
banane						
1.2.2. Reboisement	1641.50	1641.50	1641.50	1641.50	1641.50	8,207.50
1.2.3. Appui au	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	2,000.00	10,000.00
développement de						
systèmes agro-forestiers						
1.2.4. Mise en place de	2,250.00	2,250.00	2,250.00	2,250.00	2,250.00	11,250.00
seuils en pierre sèche						
(mise en défens)						
1.2.5. Correction de	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	4,000.00	20,000.00
ravines						
1.2.6. Protection berges	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	12,000.00	60,000.00
de rivières						
1.2.7. Implémentation de	2,200.00	2,200.00	2,200.00	2,200.00	2,200.00	11,000.00
micro-retenues						
1.2.8. Construction de	2,175.00	2,175.00	2,175.00	2,175.00	2,175.00	10,875.00
retenues collinaires						
1.2.9. Construction et	0	300.00	0	0	0	300.00
équipement d'un						
laboratoire de sol						
1.2.10. Installation de	0	300.00	0	0	0	300.00
station hydro						
météorologique						
	0	117.00	266.88	266.88	266.88	917.637
1.2.11. Analyse et	U	117.00	200.88	200.88	200.00	917.037

ANNEXE I

Description	2. Développement des	T					
2.1. Elevage							
2.1.1. Appui à la filière avicole 10,600.00 6,600.00 6,600.00 6,600.00 37,000.							
avicole							
2.1.2. Appui au développement de l'eflevage bovin mixte 2.1.3. Renforcement de l'eflevage bovin mixte 2.1.3. Renforcement de l'eflevage caprin 2.1.4. Programme de développement de l'apietulture 2.2. Péche et aquaculture 2.2. Péche et aquaculture 2.2. Péche et aquaculture 2.3. Production végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de gualité des engrais 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 2.3.5. Subvention d'outillages et equipements agricoles 2.3.6. Subvention d'outillages et equipements de stockage 2.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2.3.2. Mise en place d'un production et stockage de semences 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 2.3.5. Subvention 3.00.00 3.00.00 3.00.00 3.00.00 3.00.00 3.00.00 1.500.00 1.500.00 2.3.6. Subvention 3.00.00 3.	2.1.1. Appui à la filière	10,600.00	6,600.00	6,600.00	6,600.00	6,600.00	37,000.00
développement de l'élèvage bovin mixte 3,300.00 300.00 300.00 300.00 4,500.00 2.1.3. Renforcement de l'élèvage caprin 400.00 400.00 400.00 400.00 2,000.00 2.1.4. Programme de développement de l'apiculture 2.2.1. Appui au développement de la pôche et aquaculture 5,012.35 9,151.60 5,912.60 5,652.10 4,918.85 30,647.00 2.2.1. Appui au développement de la pôche et aquaculture 2.3. Production 5,012.35 9,151.60 5,912.60 5,652.10 4,918.85 30,647.00 2.3. Production végétales 2.3.1. Miss en place d'un laboratoire de qualité des engrais 2.3.1. Miss en place d'un laboratoire de qualité des engrais 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 2.3.4. Facilitation de la loi sur les semences 2.3.5. Subvention d'outillages et de semences 2.3.5. Subvention d'outillages et de semences 2.3.5. Subvention d'outillages et de semences 2.3.6. Subvention d'outillages et de semences 2.3.5. Subvention d'outillages et de semences 2.3.5. Subvention d'outillages et de semences 2.3.7.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 <td< td=""><td>avicole</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>	avicole						
Televage bovin mixte 2,1.3. Renforcement de 3,300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 4,500.00 4,500.00 1,500.00 2,14. Programme de développement de 1	2.1.2. Appui au	1,600.00	1,600.00	1,600.00	1,600.00	1,600.00	8,000.00
2.1.3. Renforcement de 7.400.00 300.00 300.00 300.00 300.00 4.500.00 4.500.00 1.500.00 2.000.00 4.5	développement de						
Pélevage caprin 2.1.4. Programme de développement de l'apiculture 2.2. Pêche et aquaculture 2.2.1. Appui au développement de la péche et aquaculture 2.3.1. Production végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 2.3.5. Subvention 3,000.00 3,000.00 3,000.00 2,000	l'élevage bovin mixte						
2.1.4. Programme de développement de l'apiculture 2.2. Péche et aquaculture 2.2.1. Appui au développement de la péche t aquaculture 2.3. Production végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 2.3.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 2.3.5. Subvention d'équipements de stockage 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2.3.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2.3.3. Mise en place d'un l'accommendation du réseau de pistes rurales 2.3.3. Mise en place d'un l'accommercialisation et la transformation 2.3.5. Bround d'equipements de stockage 2.3.3. Mise en place d'un l'accommercialisation et la transformation 2.3.5. Commendation 2.3.6. Commendation 2.3.7. Commendation d'acquipements de stockage 2.3.3. Commendation 2.3.3. Commendation et la transformation 2.3.3. Commendation 2.3.3. Commendation d'acquipements de stockage 2.3.3. Commendation 2.3.3. Commendation et la transformation et la transformation 2.3.3. Commendation et la transformation et la transformatio	2.1.3. Renforcement de	3,300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	4,500.00
développement de l'apiculture L'apiculture Caractiva de l'apiculture Caractiva d	l'élevage caprin						
Papiculture	2.1.4. Programme de	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00	2,000.00
2.2. Pêche et aquaculture 2.2.1. Appui au développement de la pêche et aquaculture 2.3. Production végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 2.3.5. Subvention d'outilages et équipements agricoles 2.3.6. Subvention d'acquipements de stockage 2.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2.3.2. Timis en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 2.3.3. Construction de marchés et collaboratoin avec autorités communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 5,012,35 Subvention dout et la transformation 2,2,36. Subvention d'equipements de stockage 2,36. Subvention d'acquipements de stockage 2,37. Appui à la commercialisation et la transformation 2,38. Subvention de vatension du réseau de pistes rurales 2,39. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 2,34. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 2,50,00	développement de						
Aquaculture Society	l'apiculture						
2.2.1. Appui au développement de la péche et aquaeulture 5,012.35 9,151.60 5,912.60 5,652.10 4,918.85 30,647.00 2.3. Production végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 380.00 753.50 1,040.00 205.00 0 2,378.50 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 225.00 250.00 0 0 250.00 1,200.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 15,000.00 2.3.5. Subvention d'outillages et équipements agricoles 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2.3.2. Mpui à la commercialisation et la transformation 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,300.00 11,000.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 500.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 250.00 250.00 1,250	2.2. Pêche et						
développement de la pêche et aquaculture 2.3. Production végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratorire de qualité des engrais 380.00 753.50 1,040.00 205.00 0 2,378.50 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 0 250.00 0 0 0 250.00 1,200.00 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 225.00 225.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,200.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 15,000.00	aquaculture						
pêche et aquaculture 2.3. Production végétales vegétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 380.00 753.50 1,040.00 205.00 0 2,378.50 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 0 250.00 0 0 250.00 1,200.00 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 225.00 225.00 250.00 250.00 250.00 10,000.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 23.4. Facilitation de l'accès à des intrants 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 10,000.00 15,000.00 11,000.00 15,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.	2.2.1. Appui au	5,012.35	9,151.60	5,912.60	5,652.10	4,918.85	30,647.00
2.3. Production végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 2.3.5. Subvention 3,000.00 3,000.00 3,000.00 2,000.00 2,000.00 2,000.00 1,200.00 100,000.00 1	développement de la						
végétales 2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 380.00 753.50 1,040.00 205.00 0 2,378.50 2.3.2. Finalisation de la lo is un les semences 0 250.00 0 0 0 250.00 1,200.00 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 225.00 225.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,200.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 12.3.5. Subvention 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 15,000.00 15,000.00 d'équipements agricoles 2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3.4. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 20,250.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00	pêche et aquaculture						
2.3.1. Mise en place d'un laboratoire de qualité des engrais 380.00 753.50 1,040.00 205.00 0 2,378.50 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 0 250.00 0 0 0 250.00 1,200.00 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 225.00 225.00 250.00 250.00 250.00 1,200.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 15,000.00 11,000.00 15,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000.00 11,000	2.3. Production						
Laboratoire de qualité des engrais 2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 2.3.5. Subvention d'outillages et équipements agricoles 2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 2.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 2.50.00 2.50.0							
Commercialisation et la transformation Communates et collaboration avec autorités communales et policières Communates et po	2.3.1. Mise en place d'un	380.00	753.50	1,040.00	205.00	0	2,378.50
2.3.2. Finalisation de la loi sur les semences 0 250.00 0 0 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,200.00 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 225.00 225.00 250.00 250.00 250.00 1,200.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 100,000.00 15,000.00 15,000.00 15,000.00 15,000.00 15,000.00 15,000.00 1,500.00 1,000.00 1,000.00 1,000.00 1,000.00 1,000.00 1,000.00 1,000.00 1,000.00 <td>laboratoire de qualité des</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	laboratoire de qualité des						
loi sur les semences 2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 225.00 250.00 250.00 250.00 1,200.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 2.3.5. Subvention d'otillages et équipements agricoles 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 300.00 300.00 300.00 15,000.00 2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 20,250.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités (nationaux et internationaux) 50.00 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	engrais						
2.3.3. Appui à la production et stockage de semences 225.00 250.00 250.00 250.00 1,200.00 2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 2.3.5. Subvention d'outillages et équipements agricoles 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 300.00 300.00 300.00 15,000.00 2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 50.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 2.3.4. Information sur les communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	2.3.2. Finalisation de la	0	250.00	0	0	0	250.00
2.3.4. Facilitation de 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 100,000.00 120,000.0	loi sur les semences						
Semences 2.3.4. Facilitation de 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 120,000.00 130,000.00 130,000.00 3,00	2.3.3. Appui à la	225.00	225.00	250.00	250.00	250.00	1,200.00
2.3.4. Facilitation de l'accès à des intrants 20,000.00 20,000.00 20,000.00 20,000.00 100,000.00 100,000.00 120,000.00 100,000.00	production et stockage de						
l'accès à des intrants 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 15,000.00 d'outillages et équipements agricoles 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3. Appui à la commercialisation et la transformation 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 0 9,000.00 0 0 9,000.00 0 9,000.00 0 9,000.00 0 9,000.00 0 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,000.00 0 0 9,000.00 0 0 9,000.00 0 0 9,000.00 0 0 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00 1,250.00 1,2							
2.3.5. Subvention d'outillages et équipements agricoles 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 3,000.00 15,000.00 2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	2.3.4. Facilitation de	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00	100,000.00
d'outillages et équipements agricoles 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 1,250.	l'accès à des intrants						
équipements agricoles 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 2.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 0 9,000.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 1,250.	2.3.5. Subvention	3,000.00	3,000.00	3,000.00	3,000.00	3,000.00	15,000.00
2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00	d'outillages et						
2.3.6. Subvention d'équipements de stockage 300.00 300.00 300.00 300.00 1,500.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00 1,250.00	équipements agricoles						
Stockage	2.3.6. Subvention	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	1,500.00
2.3. Appui à la commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 50.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 250.00 250.00 1,250.00 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	d'équipements de						
commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 50.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 250.00 250.00 1,250.00 2.3.4. Information sur les internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	stockage						
commercialisation et la transformation 2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 50.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 250.00 250.00 1,250.00 2.3.4. Information sur les internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00							
2.3.1. Entretien et extension du réseau de pistes rurales 1,650.00 2,337.50 2,337.50 2,337.50 11,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 50.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 250.00 250.00 1,250.00 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00							
extension du réseau de pistes rurales 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 9,000.00 0 0 9,000.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	transformation						
pistes rurales 9,000.00 0 0 9,000.00 2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 50.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	2.3.1. Entretien et	1,650.00	2,337.50	2,337.50	2,337.50	2,337.50	11,000.00
2.3.2. Mise en place d'un programme de stock alimentaire stratégique 0 9,000.00 0 0 9,000.00 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 50.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	extension du réseau de						
programme de stock alimentaire stratégique 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00							
programme de stock alimentaire stratégique 2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00 20,250.00	2.3.2. Mise en place d'un	0	9,000.00	0	0	0	9,000.00
2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00							
2.3.3. Construction de marchés et collaboration avec autorités communales et policières 5050.00 5050.00 5050.00 5050.00 20,250.00 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	alimentaire stratégique						
avec autorités communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00		50.00	5050.00	5050.00	5050.00	5050.00	20,250.00
communales et policières 2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00 250.00	marchés et collaboration						
2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	avec autorités						
2.3.4. Information sur les marchés (nationaux et internationaux) 250.00 250.00 250.00 250.00 1,250.00	communales et policières						
marchés (nationaux et internationaux)		250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	1,250.00
internationaux)							,
	*						
FIGURE AND WAR TO THE TRANSPORT OF THE T	2.3.5. Appui à	500.00	1000.00	1000.00	1000.00	1000.00	4,500.00
l'équipement et procédés							,- 22.33
pour la transformation de							
la canne							
							•
préparation du cacao	2.3.6. Appui à la	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	500.00

fermenté (procédés,						
normes du marché						
international)						
3. Développement des						
services publics						
agricoles						
3.1. Recherche,						
formation, vulgarisation						
3.1.1 Formation	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	1,250.00
d'éleveurs	230.00	230.00	230.00	230.00	230.00	1,230.00
3.1.2. Formation à	250.00	250.00	250.00	250.00	250.00	1,250.00
l'utilisation et entretien	230.00	230.00	230.00	230.00	230.00	1,230.00
des outils et équipements	0	0	1.750.00	1.770.00	0	2.500.00
3.1.3. Construction de	0	0	1,750.00	1,750.00	0	3,500.00
deux écoles moyennes	1 000 00	2 700 00	2 700 00	2 000 00		10.000.00
3.1.4. Reconstruction de	1,000.00	2,500.00	3,500.00	3,000.00	0	10,000.00
la FAMV						
3.1.5. Etudes techniques	240.00	560.00	0	0	0	800.00
de bassins versants						
3.1.6. Recherche sur les	300.00	300.00	300.00	300.00	300.00	1,500.00
aliments non						
conventionnels pour						
bétails (moringa,						
jatropha,)						
3.1.7. Recherche agricole	630.00	1205.00	1,410.00	1,410.00	645.00	5300.00
(filières, utilisation						
d'engrais,)						
3.1.8. Recherche et	150.00	150.00	150.00	150.00	150.00	750.00
vulgarisation sur						
l'utilisation des produits						
phytosanitaires						
3.1.9. Vulgarisation et	16,102.21	15,537.28	3,885.00	3,885.00	3,885.00	43,294.49
renforcement du système	10,102.21	10,007.20	2,002.00	2,002.00	2,002.00	10,23
d'innovations						
3.2. Protection sanitaire						
3.2.1. Service de santé	2200.00	2,200.00	2,200.00	2,200.00	2,200.00	11,000.00
animale et de surveillance	2200.00	2,200.00	2,200.00	2,200.00	2,200.00	11,000.00
épidémiologique						
1 01						
(vaccination, prévention)	0	750.00	750.00	750.00	750.00	3,000.00
3.2.2. Mise en place de	0	/30.00	/30.00	/30.00	/30.00	3,000.00
centres départementaux						
de santé animale	150.00	150.00	150.00	150.00	150.0	750.00
3.2.3. Contrôle de qualité	150.00	150.00	150.00	150.00	150.0	750.00
des semences			207.00			207.00
3.2.4. Définition du cadre	0	0	305.00	0	0	305.00
légal de la protection						
sanitaire						
3.2.5. Contrôle de qualité	3,517.21	2,871.27	2,007.84	1,370.61	0	9,766.92
et de traçabilité de		1				
produits agricoles						
3.3. Appui au	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	5,000.00	25,000.00
financement de						
l'agriculture		1				
3.4. Renforcement	1,125.00	1,125.00	1,125.00	1,125.00	1,125.00	5,625.00
institutionnel						,
Total	173,119.62	175,846.00	153,402.67	150,864.94	143,041.08	796,274.31
	,	2.2,01000		200,000,00	, 0 .1.00	1709417031

ANNEXE II

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Guito LAURORE, Ministre MARNDR

Patrix SEVERE, Secrétaire d'Etat à la Production Végétale - MARNDR

Maxène ESTIME, Secrétaire d'Etat à la Production Animale - MARNDR

Garry AUGUSTIN, Directeur à la Direction de l'Innovation - MARNDR

Jean Marie Robert CHERY, Conseiller Technique Principal PTTA / RESEPAG

Jean Lesky DOMINIQUE, Coordonnateur du Secrétariat Technique de la Direction Générale - MARNDR

Ogé PIERRE-LOUIS, Directeur Service Forestier et Sols

Jean-Robert JEAN-NOEL, Consultant -MARNDR

Pascal Pecos LUNDI, Fonctionnaire – MARNDR

Nolex FONTIL, Coordonnateur de l'Unité d'Etudes et de Programmation

Michel CHANCY, Université Quisqueya / Ex- Secrétaire d'Etat à la Production Animale (2008-2016)

Bruno JACQUET, BID

Franco JEAN-PIERRE, Directeur Général de l'ODVA

Christophe SAINT-LOUIS, Coordonnateur de la Composante Agricole à l'ODVA

Gérald TELFORT, Directeur Recherche et Formation, à l'ODVA

Yvon ETIENNE, Directeur Production et Santé Animales à l'ODVA, et Coordonnateur du Projet de Coopération Taiwan-Haïti / Artibonite

Gary Bonhomme, Cadre senior DDA Ouest et Responsable des Ressources Naturelles

Vladimir PODGONY, Directeur DDA Grande-Anse

Elancié MOISE, Directeur DDA Sud

Dagobert JEAN-LOUIS, Directeur DDA Nippes

Romy JOSEPH, Responsable de Programme ROCANIP (Miragoane)

Roland TRASILNA, Coordonnateur Projet Achats Locaux PAM (Nippes)

Géné RENAUD, Directeur DDA Artibonite.

Fresnel STEPHEN, Ingénieur-Agronome DDA Artibonite

Marcelyn NOVEMBRE, Cadre DDA Artibonite

Amos JEANNITE, Responsable Production et Santé Animales, DDA Artibonite

Makendy SAINT-FORT COLIN, Responsable BAC Gonaïves

Chrisbéner LINDOR, Responsable BAC Gros-Morne

Oberde INNOCENT, Administrateur DDA Artibonite

Dieula BIEN-AIME, Président de RACPABA (Petite-Rivière de l'Artibonite)

Fresnel LOUIS, Président de l'APMP (Moreau-Paye, Pont-Sondé)